

STAT-CIVIL

1758

A

1762

1758 a 1762



Le troisieme janvier mille sept cent  
 cinquante huit est née Jeanne Dubour fille legitime  
 de Antoine et de Vital Dumas ses peres et  
 mere et a été baptisée le meme jour  
 son parrain Jean Libertis, sa marraine  
 Marie Dubour qui ont declare ne savoir  
 signer de ce enquis et requis

Le deuxieme janvier mille sept cent  
 cinquante huit est née Antoinette Dubour  
 fille legitime de Augustin et de Anne Dumas ses peres et  
 mere et a été baptisée le meme jour  
 son parrain Antoine Dubour, sa  
 marraine Magdeleine Dubour qui ont  
 declare ne savoir signer de ce  
 enquis et requis

Le vingt quatre janvier mille sept cent  
 cinquante huit est née Anne Dailhou  
 fille legitime de Guillaume et de  
 Lenche et a été baptisée le meme  
 jour son parrain Francois Dailhou  
 du village du moulin paroisse de St  
 Jean de la Vierge paroisse de St  
 Louis qui ont declare ne savoir  
 signer de ce enquis et requis

Le dixseptieme mars mil sept cent  
 cinquante huit est née Catherine  
 fille legitime de Jacques et de  
 Catherine Torasse ses peres et mere  
 et a été baptisée le meme jour  
 son parrain Jacques Torasse sa  
 marraine Catherine Torasse qui ont  
 declare ne savoir signer de ce  
 enquis et requis







qui ont declare  
enquis et requis



ne scauroit signer de ce  
sauvad et vie

Le septieme auvil mille sept cent cinquante huit  
est nee anne grange fille legitime a jayre et de  
marie juret ses peres et meres et a ete baptisee  
le meme jour son parvain <sup>matheu</sup> ~~et~~ juret sa marraine  
anne malet tout de cette paroisse qui ont declaree  
ne scauroit se signer de ce enquis et requis sauvad et vie

Le septieme auvil mille sept cent cinquante huit  
est nee pierre venaudia fils legitime a antoine  
et de catherine genestier ses peres et meres et  
a ete baptisee le meme jour son parvain pierre  
jupidon sa marraine catherine genestier du vilage  
de charanbel paroisse de pournot qui ont declaree  
ne scauroit signer de ce enquis et requis sauvad et vie

Le huitieme auvil mille sept cent cinquante huit  
est nee nette dumas fille legitime a pierre  
dumas et a jeanne dumas ses peres et meres et  
a ete baptisee le meme jour son parvain  
joseph Jupidon et sa marraine damiane dumas  
touts de cette paroisse qui ont declaree ne scauroit  
signer de ce enquis et requis sauvad et vie

Le dix neuvieme auvil mil sept cent cinquante  
est nee jacques dutour fils legitime a eblaine  
et a jeanne dumas ses peres et meres et a ete  
baptise le vingt jour son parvain jacques  
sauvadst qui a signe avec moy et sa marraine  
marie dutour qui a declaree ne scauroit signer  
de ce enquis et requis sauvad et vie



69  
andré

honion

Le vingt huit  
seingante huit

ansil mil sept cent

est né andré et honion

filz legitime de jeanne et de marie. Futout ses  
peres et meres et a. etc. baptise le meme jour,  
son parrain andré honion et sa marraine marie  
coupat tous de cette paroisse qui ont declare  
ne scauoir signer de ce enquis et requis  
sauuadet me

6  
andré  
sage

Le vingt neuf ansil mil sept cent seingante huit  
est né andré sage filz legitime de antoine  
et de marionette jannet ses peres et meres et a  
etc. baptise le trente son parrain andré  
puydon de ce bourg et sa marraine marie  
beraud de la paroisse de sainte loyde de ce  
enquis et requis sauuadet me

6  
catherine  
montelle

Le vingt neuf ansil mil sept cent seingante  
huit est née catherine montelle fille legit  
de antoine et de benoitte puydon ses peres et  
meres et a etc. baptise le trente son parrain  
jeanne montel, et sa marraine catherine  
puydon ont tout de cette paroisse qui ont de  
ce enquis et requis sauuadet me

6  
guillaume  
et  
jeanne  
terasse

Le trentieme ansil mil sept cent seingante huit  
sont nés guillaume et jeanne terasse enfans  
legitimes de antoine et d'anne brauord leurs  
peres et meres et futout le meme jour ont etc  
baptises le meme jour parrain de guillaume  
guillaume puydon, sa marraine anne cortille tous de  
de ce bourg parrain de jeanne jeanne l'au  
antoine sauuadet subsigne, sa marraine jeanne  
l'auvaise tous de cette paroisse qui ont declare  
ne scauoir signer de ce enquis et requis  
sauuadet me





Le deux may mil sept cent cinquante huit  
 est née gilberte penchon fille legitime a  
 antoine et de francoise querinon se peres et meres  
 et a été baptisée le meme jour son parrain  
 jean penchon du village de Boissonne  
 parrain de la maraine gilberte querinon de  
 de recevoir parvoise de st germain qui ont declare ne  
 scauroit signer de ce enquis et requis sauvaudet vic

Le six may mil sept cent cinquante huit est né jean  
 pivoche fils legitime a lovant et a clauda pibertie  
 ses peres et meres et a été baptisé le meme jour  
 son parrain jean ualier, sa maraine catherine  
 hylbertie tout de cette parvoise qui ont declare ne  
 scauroit signer de ce enquis et requis sauvaudet vic

Le onzieme may mil sept cent cinquante huit  
 est née marie sauvaudet fille legitime a  
 antoine et a anne coudeyvat ses peres et meres  
 et a été baptisée le meme jour, son parrain  
 antoine sauvaudet <sup>son oncle</sup> sa maraine marie  
 sauvaudet sa seur tout de cette parvoise qui ont  
 declare ne scauroit signer de ce enquis et requis  
 sauvaudet vic

Le seize may mil sept cent cinquante huit  
 est née au vilage de la poristerie jeanne  
 monteille fille legitime a lovant monteille et  
 a jeanne tanehon ses peres et meres et a été  
 baptisée le meme jour, son parrain lovant  
 maniadot, sa maraine jeanne monteille tout  
 deux de cette parvoise le parrain a signé sur  
 moy la maraine a declare ne scauroit signer  
 de ce enquis et requis

Maniadot sauvaudet vic



6  
tienne. Le dix huit  
le dix huit may mil sept cent cinquante  
huit et ne tiene Bourgnevie fils legitime  
a Claude, et a Jeanne. (Chamblias) ses pères  
et meres et a été baptisé le dix neuf son  
parrain etienne, parrain, sa marraine  
Pentherine Bourgnevie tout de cette  
paroisse qui ont declare ne s'avoit signé  
de ce enquis et requis s'avoit me

6  
marqueritte. Le dix huit may mil sept cent cinquante, huit  
chabouffier. Le dix huit may mil sept cent cinquante, huit  
est nee marqueritte chabouffier fille legitime  
a Claude et a Anne, marraine, mais ses  
pères et meres et a été baptisée le dix neuf  
son parrain Joseph chabouffier, sa marraine  
marqueritte. Grollet des sousillanges, le  
parrain de cette paroisse qui ont declare ne  
s'avoit signé de ce enquis et requis s'avoit me

6  
Jeanne. Le vingt sept may mil sept cent cinquante, huit  
Bouquier. Le vingt sept may mil sept cent cinquante, huit  
nee Jeanne Bouquier fille legitime a pères  
et a Marie Rouuet ses pères et meres et a  
baptisée le meme jour son parrain Jean  
de feuille, sa marraine Jeanne elquelier  
tout de cette paroisse qui ont declare ne  
s'avoit signé de ce enquis et requis s'avoit me

6  
Françoise. Le vingt may mil sept cent cinquante, huit et ne  
Françoise, Gange. fille legitime a André et a  
Jeanne Lurier ses pères et meres et a été baptisée  
le meme jour son parrain Jean Gange, sa  
marraine Françoise Laffre tout de cette paroisse  
qui ont declare ne s'avoit signé de ce enquis  
et requis s'avoit me

6  
Milhaume. Le vingt un may mil sept cent cinquante, huit et  
Milhaume. Le vingt un may mil sept cent cinquante, huit et  
nee Milhaume Monchon fils legitime a Antoine, et  
a Claude, ses pères et meres et a été







Dece enquis et

requis

Antoine  
le meime

Le premier juillet  
cinquante huit a esté baptisé <sup>mil sept cent</sup> antoine le moine  
fils legitime a francois et de michelle prauard  
ses peres et meres et a esté baptisé le meime  
jour son parrain antoine le couppat sa marraine  
jeanne gardi tous les deux de la paroisse de  
paroisse de st eloy qui ont declaré ne scauoir  
signer dece enquis et requis sauade et uie

Jean  
Chauellier

Le second juillet mil sept cent cinquante huit est né  
jean chauellier fils legitime a claude et a  
margueritte penchon ses peres et meres et a esté  
baptisé le meime jour son parrain jean penchon  
sa marraine anne lion tous deux de cette  
paroisse illiterés de ce enquis et requis

Jean  
Verue

Le trois juillet mil sept cent cinquante huit est né  
ala meterie des uers jean verue fils legitime a pierre  
et a jeanne batisse seppere et mere et a esté baptisé  
le meime jour son parrain jean batisse qui a  
signé avec moy de la paroisse daise sa marraine  
jeanne marque de cette paroisse qui ne sçait  
dece enquis et requis

Francoise  
Grollet

Le huit juillet mil sept cent cinquante huit  
est née francoise grollet fille  
legitime a jean et a quarielle penchon  
pere et mere et a esté baptisée le meime  
jour son parrain andré grollet sa  
marraine francoise querimon tous deux  
de cette paroisse qui ont declaré ne  
scauoir signer de ce enquis et requis sauade et uie

Antoin  
Chasteline  
saufce

Le vingt unq juillet mil sept cent cinquante huit  
est née catherine saufce fille legitime a mar  
et de charlotte fugere ses peres et meres  
et a esté baptisée le meime jour son parrain  
antoine tessale sa marraine catherine saufce  
tous de cette paroisse qui ont declaré ne scauoir



Signes de ces enquis et requis

Jauradet vic

Cinq



Le huit aoust mil sept cent cinquante  
huit est né Vital Grange fils legitime  
a. jurecois et de Louise Tourneliet ses  
pere et mere et a esté baptisé le neuf  
de son parvair vital vaudayth sa marraine  
marie Grange. Tous de cette paroisse qui ont  
declare ne savoir signer de ces enquis et requis

Le trois septembre mil sept cent cinquante huit  
est né etienne puyidon fils legitime a andré  
et a françoise hiberthe ses pere et mere et  
a esté baptisé le meme jour, son parvair  
etienne puyidon, sa marraine marie Grange  
Grange. Tous de cette paroisse qui ont  
declare ne savoir signer de ces enquis et requis

Le cinq septembre mil sept cent cinquante huit apres  
les trois publications de mariage faites a nos messes  
de paroisse, les autres ceremonies de l'eglise  
dument observees sans aucun deconuict aucun  
empechement; un aussi le certificat de monsieur  
bayard vicair deuselle avons donne la  
benediction nuptiale a antoine dulour fils  
a besingier et de defuntes clauda mariadat du  
vilage du paut planté de cette paroisse d'une  
part; et a michelle parrot fille a pierre et  
danne bravaud du vilage de neuville  
paroisse d'auselle d'autre part. en presence  
de jean bertelme dulour, ~~jean~~ jean  
et pierre parrot le d. pierre parrot est du  
vilage de neuville paroisse d'auselle  
tout les autres de cette paroisse qui ont  
declare ne savoir signer de ces enquis et  
requis Jauradet vic

etienne puyidon

MA



Le <sup>douzième</sup> septembre mil sept cent  
cinquante huit après les trois  
publications de mariage faites  
dans mes<sup>es</sup> paroisses de la paroisse de  
autres ceremonies de l'Eglise  
dument observées sans qu'il nous ait  
paru aucun empêchement ni opposition  
un le certificat de mariage Jean Baptiste  
curé de la paroisse de la paroisse de la paroisse  
nuptiales de Claude Jougere fils a feu  
michel et de Marie Luge, d'une part, et  
catherine Genevier fille a feu Mathieu  
et de Marie Genevier du village de  
Chalambel paroisse de la paroisse de la paroisse  
part en presence d'Antoine Benich  
Berthelemi Dutour Antoine et de  
Jean Jougere qui ont déclaré ne s'en  
signer de ce contrat et requis

m

m

Le dix huit septembre mil sept cent  
cinquante huit après les trois publications  
de mariage faites dans mes<sup>es</sup> paroisses  
les autres ceremonies de l'Eglise dument  
observées sans qu'il nous ait paru aucun  
empêchement et opposition un le certificat  
des m<sup>rs</sup> vicaires de la paroisse de la paroisse de la paroisse  
obtenue la dispense du quatrième degré  
de consanguinité de les vingt deux du mois  
d'avant signé par m<sup>r</sup> le gallic vicair  
general auroit donné la benediction nuptiale  
a Antoine Jougere fils a feu Louis et de Marie  
bourgt du village de la paroisse de la paroisse de la paroisse  
d'une part et a Antoinette anglade fille a feu Louis  
et de Louise Teilhot, originaire du lieu de la paroisse  
de la paroisse de la paroisse de la paroisse de la paroisse  
journalière habitante au lieu de la paroisse de la paroisse de la paroisse  
Jougere d'autre part.

Claude  
longech

Pierre  
Guippe



en presence de Claude et Francois Vouuet  
de Jean et Guilhaume Guachon qui ont  
de la paroisse ne.  
et requis.  
Sauradet uie

M  
Le dix-neuf septembre mil sept cent cinquante huit  
apres les trois publications de mariage faites avec  
messes de paroisse, les autres ceremonies de l'eglise  
dument observees sans quil nous ai parut aucun  
empechement ni opposition; en le certifficat de  
m<sup>r</sup> payol curé de condat pres mon boiffier avons  
donné la benediction nuptiale a Claude puydons fils  
a Jean et de Catherine pinet habitant au lieu de la  
foresterie paroisse de chandelis d'une part, et a Anne  
wudent fille de feu vital et de Genevieve esgrat  
du lieu de jalade paroisse de condat d'autre  
part; en presence d'andré et Mathieu pinet,  
d'antoine Vouuet et de Jean pinet qui ont declare  
ne savoir signer de ce requis et requis  
Sauradet uie

Lan mil sept cent cinquante huit et le dix huit  
septembre est né Claude Longechent fils legitime  
a André et a Marguerite Vaparie ses pere et  
mere et a été baptisé le dix-neuf, le parvain  
Claude Longechent de cette paroisse, la maraine  
Marguerite Longechent de la paroisse de condat  
illitres de ce requis et requis  
Sauradet uie

Lan mil sept cent cinquante huit et le premier  
octobre est né Pierre Guisson fils legitime  
a Claude et a Claude Terraffe ses pere et  
mere et a été baptisé le meme jour, le  
parvain Pierre Guisson de la paroisse de  
condat, et la maraine Jeanne vialis de  
cette paroisse, illitres de ce requis et requis  
Sauradet uie

Claude  
Longechent  
Pierre  
Guisson



Jean  
pointud

L'an mil sept cent  
vingt octobre est  
fils legitime de  
Guiffon ses pere et  
baptise le meme jour, son parrain Jean pointud  
sa marraine Marie Guiffon tout de cette paroisse qui  
ont declare ne scavoir signer de ce enquis et requis

vingt et  
ne Jean pointud  
pierre et jacques  
mere et a etc.

Jeanne  
Duché

L'an mil sept cent cinquante huit et le Douze  
octobre est ne Francois Duché fils legitime  
de Antoine et de Jeanne Durand ses pere et mere  
et a etc. baptise le traize, son parrain  
Francois Branard de la paroisse gerte paroisse  
de bronze, et sa marraine Tonette Duché  
du bourg de more boissier qui ont declare  
ne scavoir signer de ce enquis et requis

Antoine  
anglade

L'an mil sept cent cinquante huit et le vingt ne  
novembre est ne Antoine anglade fils legitime  
de marie et de Marguerite Duché ses pere et mere  
et a etc. baptise le meme jour son parrain  
Antoine Duché de la paroisse d'aise, sa  
marraine Tonette bovie de cette paroisse  
qui ont declare ne scavoir signer de ce enquis  
et requis

Catherine  
Cheniche

L'an mil sept cent cinquante huit et le  
dix neuf decembre est ne Catherine  
Cheniche fille legitime de Claude et de  
Marguerite ibertie ses pere et mere  
et a etc. baptise le meme jour, son  
parrain Andre Juydon, sa marraine  
Catherine ibertie tout de cette paroisse



qui ont déclaré ne s'en voir signer de ce sept  
benquis et requis  
Jauradet vic

Comme  
Coudayrette

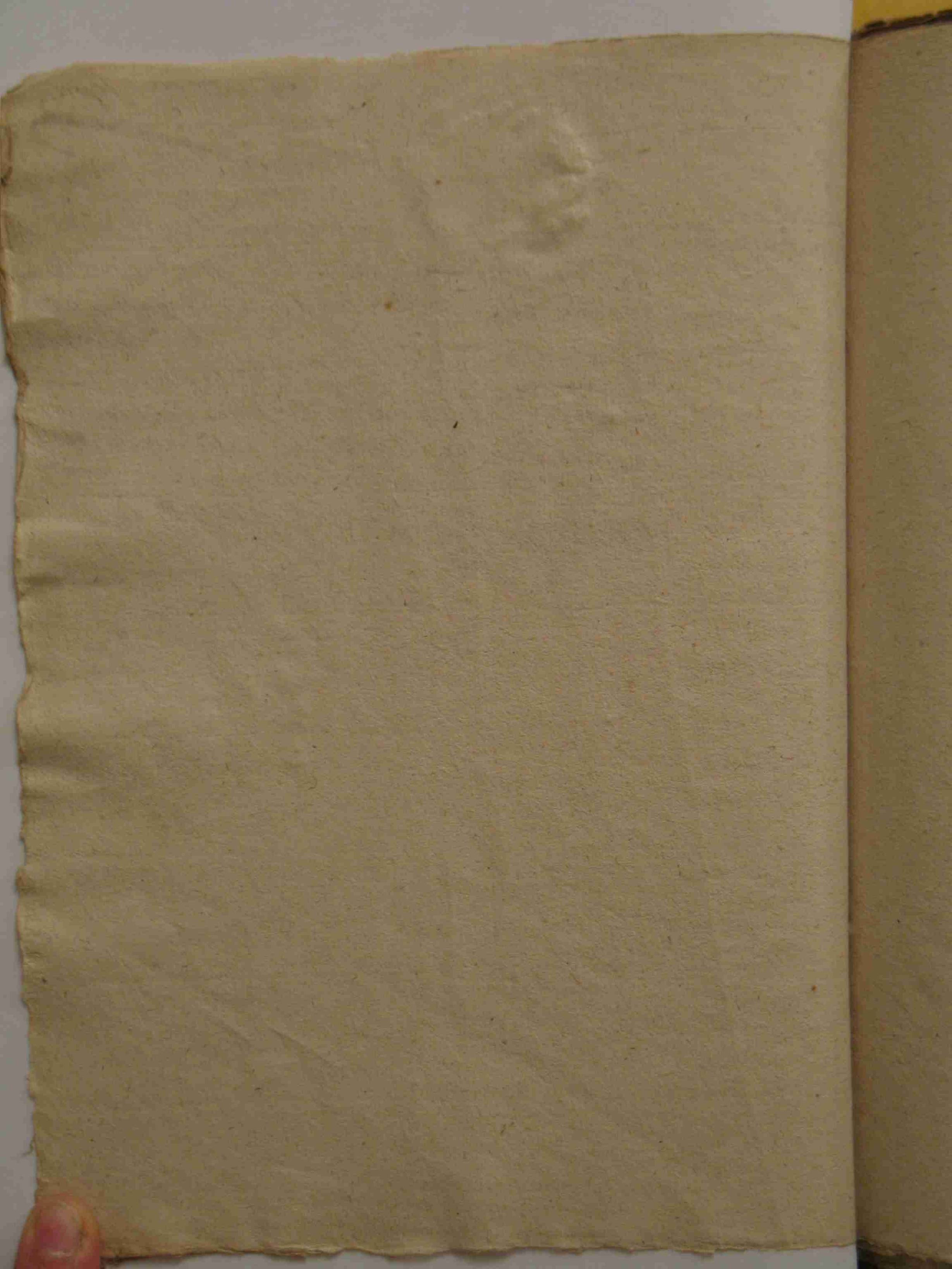
L'an mil sept cent cinquante huit et  
Le trente ~~un~~ Decembre est née anne  
Coudayrette fille legitime de Jacques et  
De Marie Chaboussier ses pere et mere  
et a été baptisée le trente un, son  
parrain Jean Chaboussier sa marraine  
anne malle, tous de cette paroisse  
qui ont signé avec moy ~~de benquis et~~

~~Chaboussier~~

anne malle

Jauradet vic







12

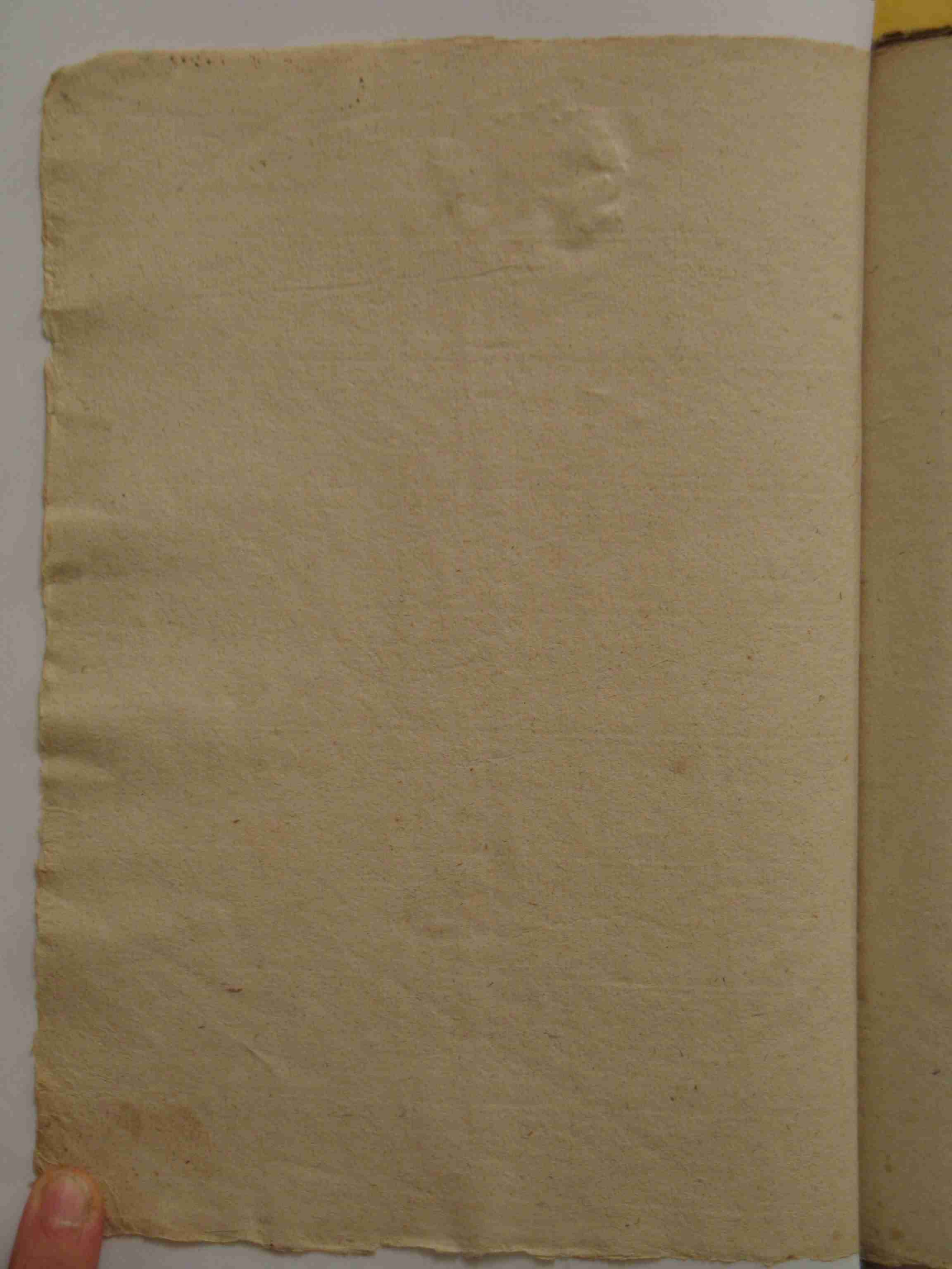






Recd

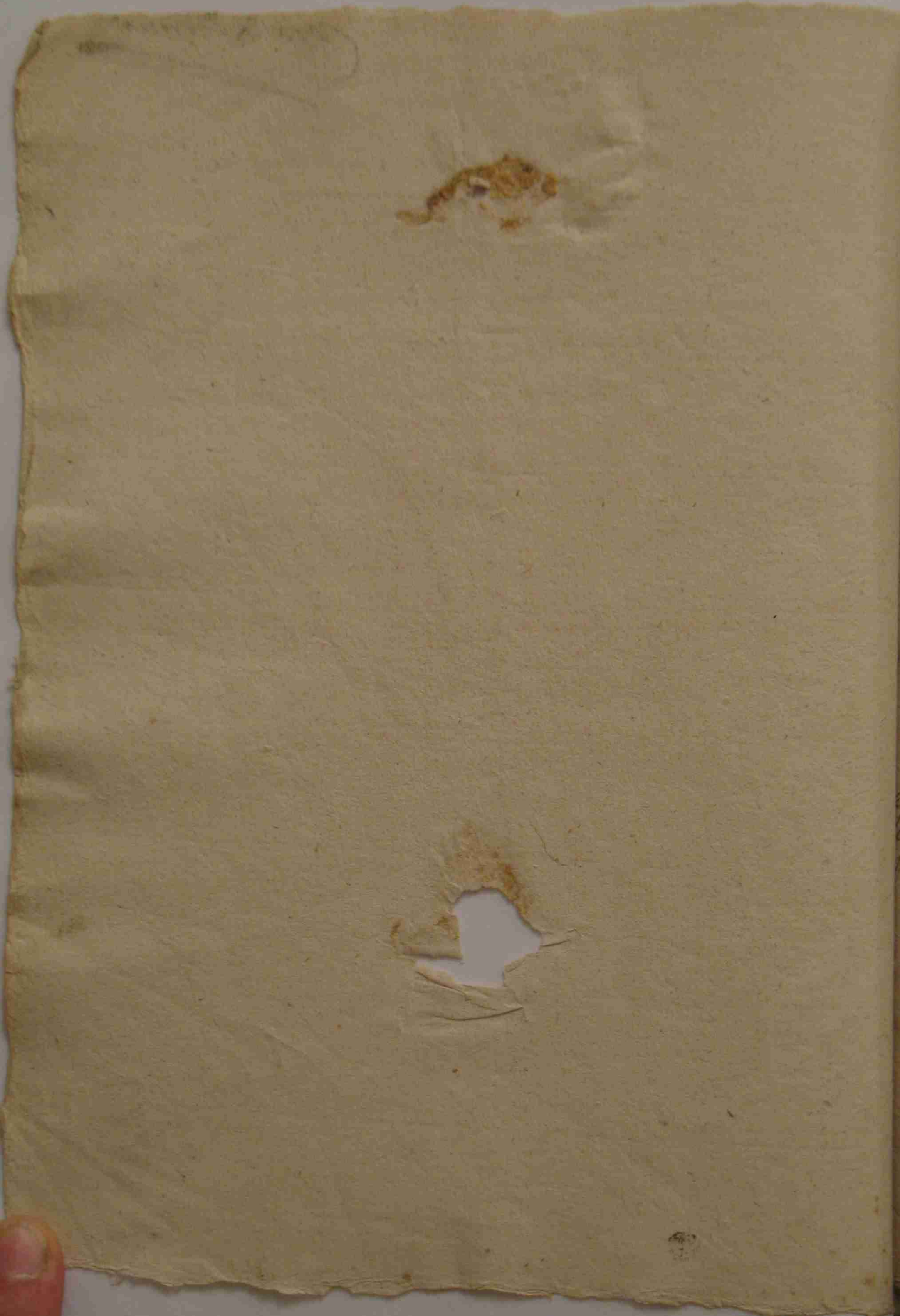






*Six & dernier*





ent  
Louise  
point  
Le  
ent  
Louise  
pnehon  
ent  
pnehon  
lagnon



Premier



Levingt deuxieme jour mil sept cent  
vingt sept est decede Jeanne  
agee de cinquante deux ans munie  
des sacrements de la leglise et a este enteree  
levingt trois enpresence de Jean et  
Guillaume Gaschon de ce lieu qui ont  
de larec ne scauroit signer de ce que  
saura det vie

ent  
Louise  
pointud

Lequatrieme jour mil sept cent cinquante huit  
est decede au vilage de la Sibaudie Louise  
jeune agee de cinquante huit ans munie  
des sacrements de la leglise et a este enteree  
levingt deux mois enpresence d'Antoine de  
Claude et de Joseph et holluier tout de meme  
vilage qui ont declare ne scauroit signer de ce  
enquis et requis sava det vie

nt  
vise  
mehon

Levingt sixieme jour mil sept cent cinquante huit est  
decede au vilage des deux freres Louise  
jeune agee environ quarante sept ans munie  
des sacrements de la leglise et a este enteree  
levingt deux mois enpresence d'Antoine  
jeune son frere et Antoine duteur  
illitres de ce enquis et requis  
sava det vie

ent  
quarte  
Lacrasse

Levingt sixieme jour mil sept cent cinquante  
huit est decede Pierre Lacrasse agee  
environ quarante cinq ans munie  
des sacrements de la leglise et a este enteree  
levingt deux au equivoit francois de  
quatre et vint sept clauillier



Touts de cette paroisse qui ont declare  
ne scauoir signer de ce  
enquis et requis

Sauvadet me

ent  
jean

condrayrat Le quatorze novembre mil sept cent  
cinquante huit est decede Jean condrayrat  
agee entour quatrevingt cinq ans munie des  
saerements de leglise et a este enterré  
Le quinze en presene de dequillhaume  
pointu et pierre juydore tous de cette  
paroisse qui ont declare ne scauoir signer  
de ce enquis et requis

ent

marie

joannet

Le dixseptieme decembre mil sept cent  
cinquante huit est decedee marie  
joannet agee entour soixante quinze ans  
munie des saerements de leglise et a este  
enterrée Le dix huit ont assiste au conuict  
damiens sabatier et etiene dutour qui  
declare ne scauoir signer de ce enquis  
et requis

Sauvadet me











*Loidy*



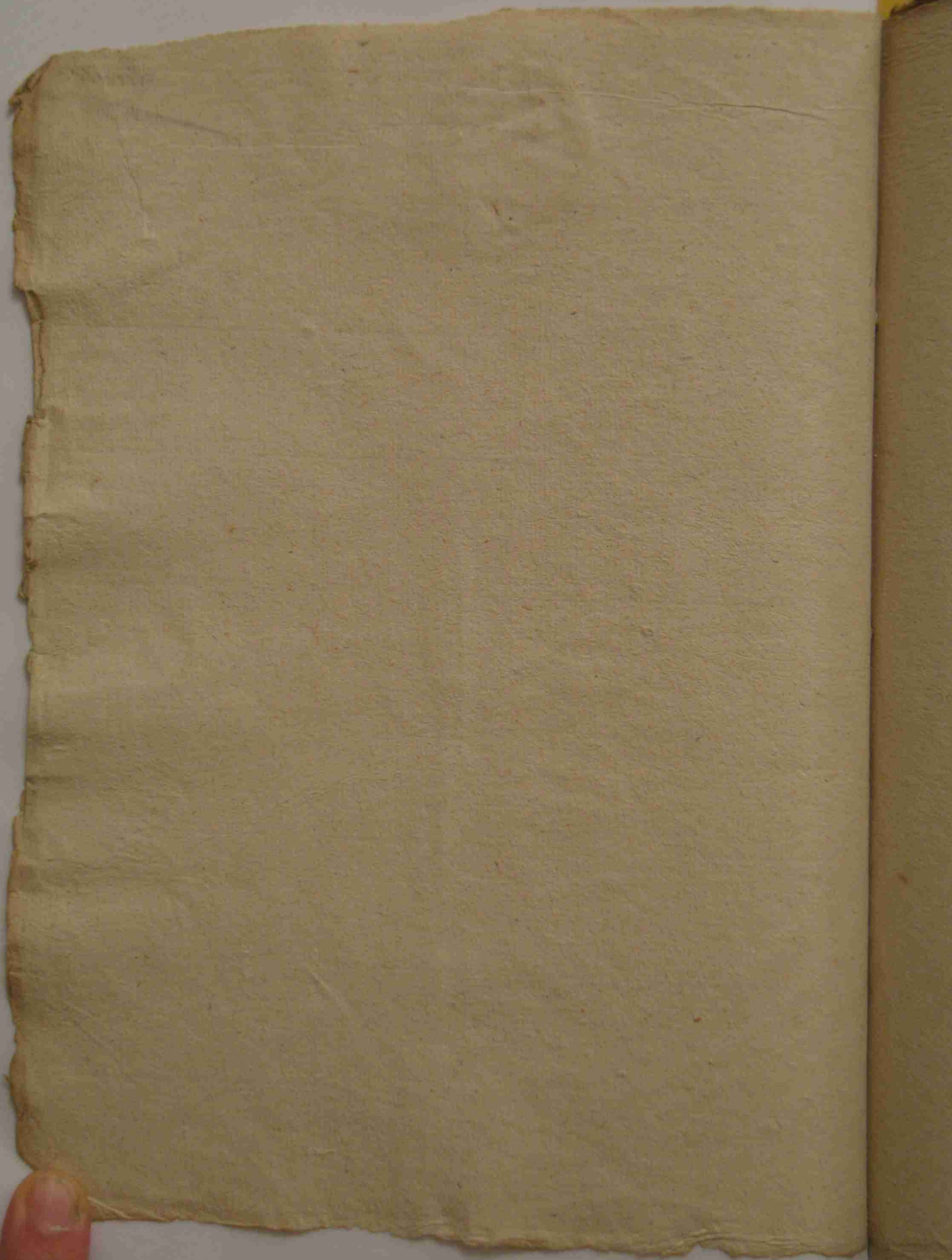






Quatre

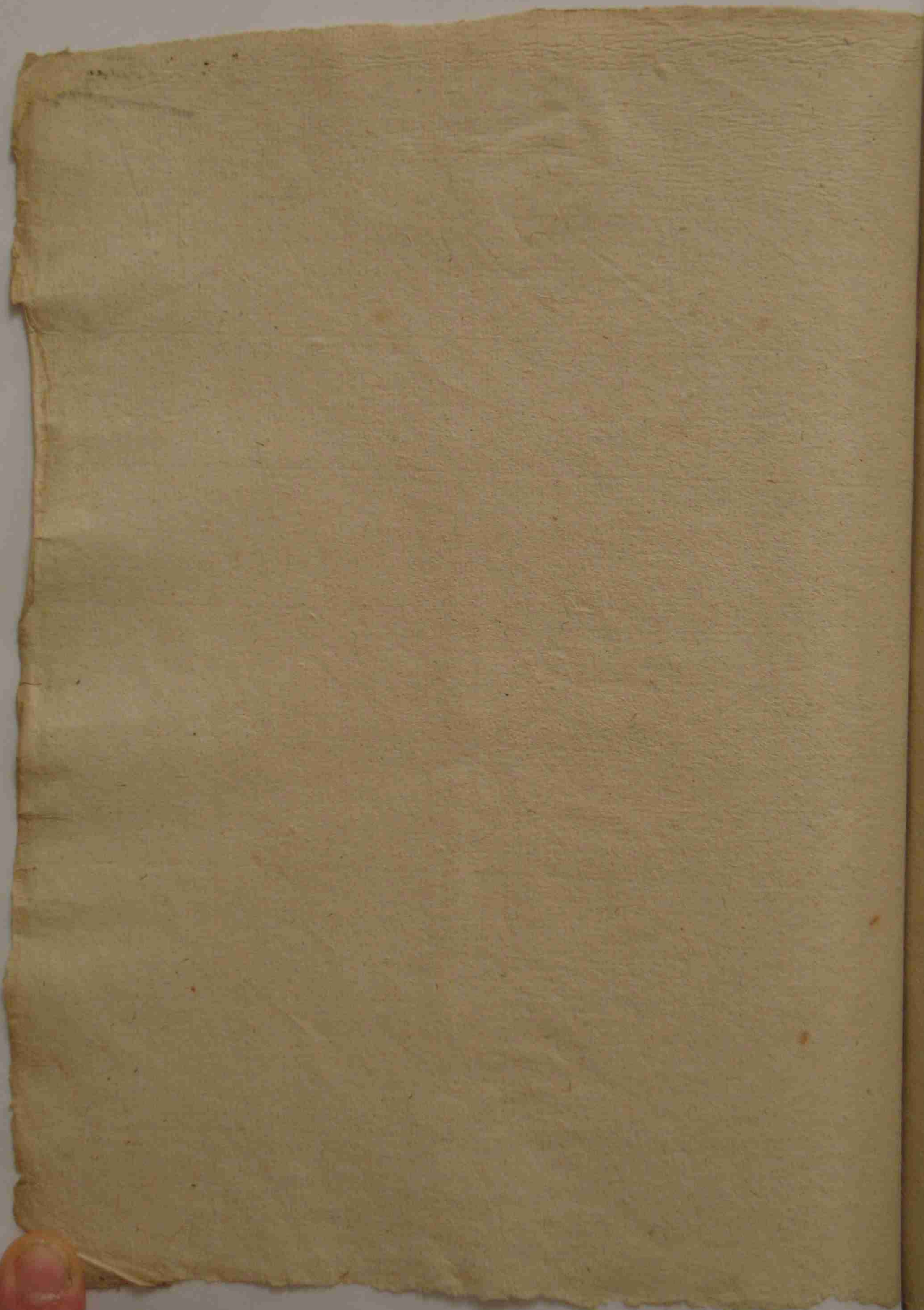






1114



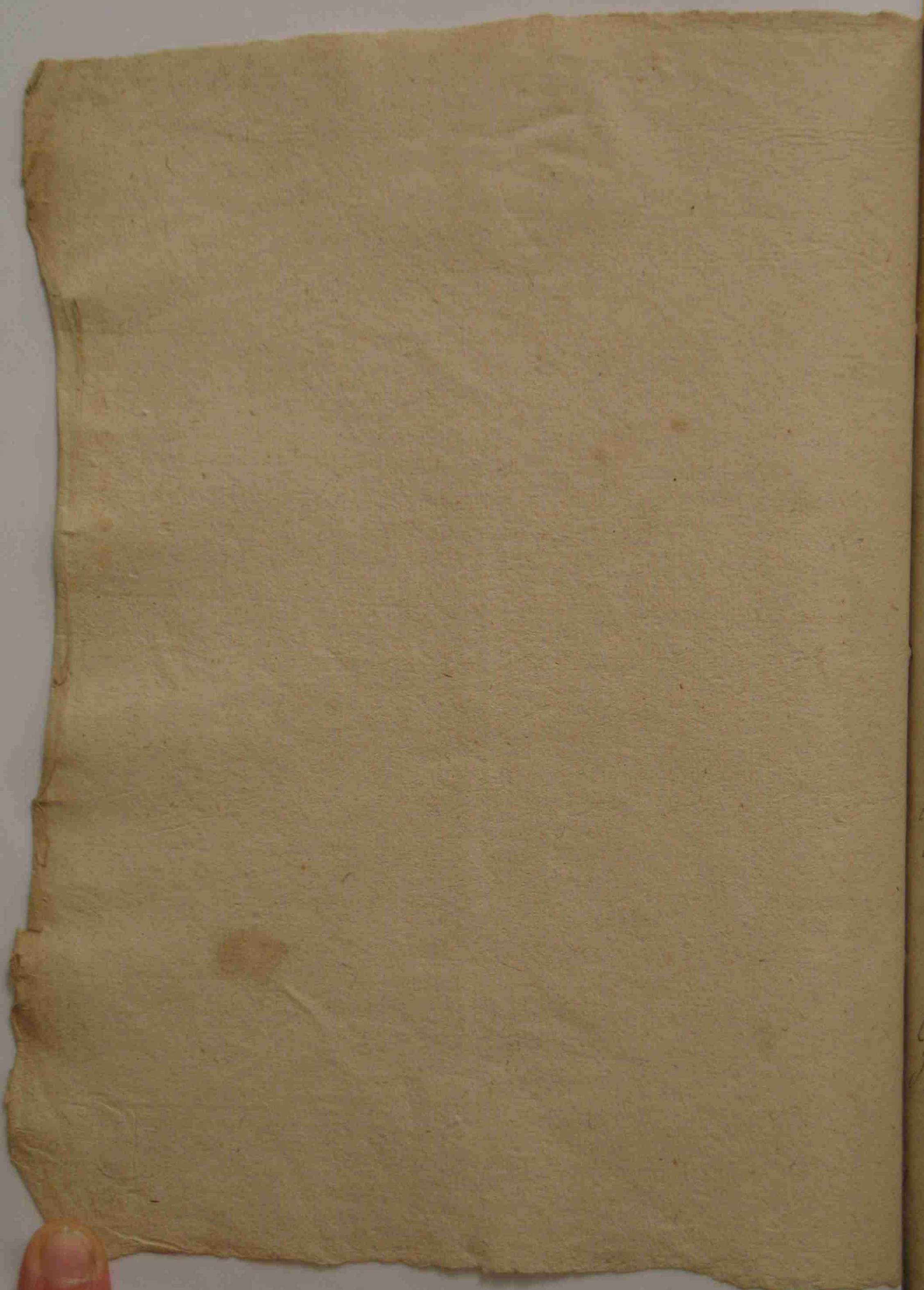




Six & Terribles







le  
pre  
is

le  
ctien  
pup

le  
anne  
uasse

le  
jean  
verue



6  
francois  
issartail



L'an mil sept cent cinquante neuf  
et le dixuit janvier est né francois  
issartail et a été baptisé le meme jour fils  
legitimes a blaise et a agathe bourg ses pere et  
mere son parrain francois leourg metage  
a la bourgnere paroisse de condat, sa marraine  
agathe chabouillet de cette paroisse qui ont  
declare ne scauoir signer de ce enquis et requis

6  
etiene  
pupidon

L'an mil sept cent cinquante neuf et le vingt  
neuf janvier est né etiene pupidon et a été  
baptisé le meme jour fils legitime a antoine  
et a marie longechant ses pere et mere  
son parrain etiene pupidon, sa marraine  
francesise pupidon tous de cette paroisse  
qui ont declare ne scauoir signer de ce enquis  
et requis sauva det uie

6  
anne  
uaille

L'an mil sept cent cinquante neuf et le premier  
fevrier est née anne uaille et a été baptisée  
le meme jour fille legitime a andré et a jacqueline  
tonetier ses pere et mere, son parrain etiene  
longechant de cette paroisse, sa marraine anne  
tonetier de la paroisse de condat qui ont declare  
ne scauoir signer de ce enquis et requis sauva det uie

6  
jeanne  
uerue

L'an mil sept cent cinquante neuf et le premier  
fevrier est née jeanne uerue et a été baptisée  
le meme jour fille legitime a antoine et a jeanne  
marque ses pere et mere, son parrain annet  
uerue metageur des uers de cette paroisse, sa  
marraine jeanne marque de la paroisse  
de chamagne qui ont declare ne scauoir signer  
de ce enquis et requis sauva det uie



Francis  
Lagrange

L'an mil sept cent cinquante neuf  
a été baptisé Francis Lagrange  
fils légitime de  
marie piolat  
jour en tout une heure après  
midy son parrain a été Francis  
Sauradet sa marraine marie  
touchés tous jours nables qui ont déclaré  
ne savoir signer enquis

Damien  
majet

L'an mil sept cent cinquante neuf est né  
Damien majet fils légitime de antoine  
et de clauda Duteur ses pere et mere et a  
été baptisé le meme jour son parrain  
Damien Duteur sa marraine francoise majet  
font de cette paroisse qui ont déclaré ne savoir  
signer de ce enquis et requis

Anne  
Duteur

L'an mil sept cent cinquante neuf et le trois  
mars est née anne Duteur et a été baptisée  
le quatre fille légitime de annet et de francoise  
Daje ses pere et mere son parrain jean  
Chonion sa marraine anne Daje tous  
de cette paroisse qui ont déclaré ne savoir  
signer de ce enquis et requis

Clauda  
Guiffon

L'an mil sept cent cinquante neuf et le treize  
mars est née clauda Guiffon et a été baptisée  
le quatorze fille légitime de charles et de jeanne  
vidalis ses pere et mere son parrain  
andré vidalis sa marraine clauda Terasse  
font de cette paroisse qui ont déclaré ne  
savoir signer de ce enquis et requis



ant  
Marie  
Chalenbeau  
Baptiste  
Antoine  
6

L'an mil sept cent cinquante-neuf  
le dix huit mars est née Marie  
Chalenbeau et a été  
le même jour fille légitime  
et a été baptisée  
ses père et mère, son parrain André  
Cherion de cette paroisse, sa marraine  
Anne Marie Dutour de la paroisse  
de St Etloy qui ont déclaré ne  
savoir signer de ce enquis et requis  
Sauradet vic



Francoise  
pointud  
Baptisée  
et Anne Cortibe  
Claude Terreyre  
Jean  
Cherion

L'an mil sept cent cinquante-neuf et le dix-neuf  
mars est née Francoise pointud et a été  
le même jour fille légitime de Jean  
et Anne Cortibe ses père et mère, son parrain  
Claude Terreyre de la paroisse de St Gene  
qui a signé avec moy, sa marraine Francoise  
monies de cette paroisse qui a déclaré ne savoir  
signer de ce enquis et requis  
Terreyre

L'an mil sept cent cinquante-neuf et le vingt-trois  
mars est né Jean Cherion  
et a été baptisé le même jour fils légitime  
de André et de Marie Chalenbeau ses père  
et mère, son parrain Jean Cherion, sa  
marraine Marie Chalenbeau tous de cette  
paroisse qui ont déclaré ne savoir signer  
de ce enquis et requis  
Sauradet vic

Antoine  
Pialat

L'an mil sept cent cinquante-neuf et le vingt-six  
mars est né Antoine Pialat et a été baptisé le  
même jour fils légitime de Antoine et Anne  
Tounehier ses père et mère, son parrain  
Antoine Tounehier, sa marraine Louise Tounehier  
tous de cette paroisse qui ont déclaré ne  
savoir signer de ce enquis et requis  
Sauradet vic



6  
marqueritte  
Dutour  
L'an mil sept cent cinquante neuf et le vingt  
neuf mars est née marqueritte Dutour et a été  
baptisée le trente fille legitime a jean et  
a <sup>clauda</sup> ~~marie~~ ybertie ses pere et mere, son  
parrain herthelemi dutour, sa marraine  
marqueritte dutour tous de cette paroisse  
qui ont declare ne scauoir signer de ce enquis  
requis Sauvadet nie

6  
mare  
Longechent  
L'an mil sept cent cinquante neuf et le trente  
mars est né mard Longechent et a été baptisé  
le meme jour fils legitime a andré et eta  
anne fougere ses pere et mere, son parrain  
sauré, sa marraine marqueritte Longechent  
de cette paroisse qui ont declare ne scauoir  
signer de ce enquis et requis

6  
jean  
grollet  
L'an mil sept cent cinquante neuf et le trois avril  
est né jean grollet et a été baptisé le meme  
jour fils legitime a andré et a francoise  
barry ses pere et mere, son parrain jean  
grollet, sa marraine clauda honion tous de  
cette paroisse qui ont declare ne scauoir signer  
de ce enquis et requis Sauvadet

6  
antoine  
tuayre  
L'an mil sept cent cinquante neuf et le quatre  
avril est né antoine tuayre et a  
été baptisé le cinq fils legitime a antoine et a  
madelaine courtine ses pere et mere, son parrain  
antoine verul, sa marraine francoise tellier tous  
de cette paroisse qui ont declare ne scauoir signer  
de ce enquis et requis



Sauvadet vie Trois



L'an mil sept cent cinquante neuf et  
le dix huit est né Damien Bournerie et a  
été baptisé le onze fil<sup>jean</sup> Legitime a Claude et a  
vitalle obeneche ses pere et mere son parvain  
Damien Bournerie, sa marraine Louise ~~Dotour~~ Tutout  
tous de cette paroise qui ont declare ne savoir  
signer de ce enquis et requis <sup>Guillaume</sup>

Sauvadet vie

*Catherine*  
L'an mil sept cent cinquante neuf et le douze  
auroit été née Catherine Sauvadet et a été  
baptisée le ~~onze~~ meme jour fille Legitime a  
etienne et a marie Bournerie ses pere et mere  
son parvain <sup>parvain</sup> Francois Sauvadet  
sa marraine Catherine Sauvadet tous de  
cette paroise qui ont declare ne savoir  
signer de ce enquis et requis

Sauvadet vie

*Jean*  
L'an mil sept cent cinquante neuf et le treize  
auroit été né Jean Ponchon et a été baptisé le  
meme jour fil<sup>jean</sup> Legitime a Antoine et a Anne  
La Roche ses pere et mere, son parvain Jean  
La Roche de la paroise de Crouse, sa marraine  
petronille La Roche de cette paroise qui  
ont declare ne savoir signer de ce enquis et  
requis

Sauvadet vie



jean  
Lavaud

L'an mil sept cent cinquante neuf et le vingt  
deux avril est né jean lavaud et a été baptisé  
le ~~vingt~~ vingt trois fils légitime a son  
christophe et a quercelle sauvadet sa  
pere et mere son parvain jean ~~ponch~~ ponch  
sa marraine jeanne la vaysse tous de cette  
paroisse qui ont declare ne scavoir signer de  
ce enquis et requis

Joseph  
Chadebon  
et  
Lotte

L'an mil sept cent cinquante neuf et le vingt  
six avril est né Joseph Chadebon et a été baptisé  
Le ~~me~~ meme jour fils légitime a quartin et a  
et a uicelle monteil ses pere et mere son  
parvain Joseph Bourg sa marraine tonette gout  
tous de cette paroisse qui ont declare ne  
scavoir signer de ce enquis et requis

antoine  
uialis

L'an mil sept cent cinquante neuf et le vingt  
huit avril est né antoine uialis fils légitime  
a jean et a marie Jupidon ses pere et mere  
et a été baptisé le meme jour son parvain  
antoine Jupidon sa marraine Louise Bourg  
tous de cette paroisse qui ont declare ne  
scavoir signer de ce enquis et requis

jeanne  
grange

L'an mil sept cent cinquante neuf et le quatre  
may est née jeanne grange fille légitime a  
jaque et a marie vejeul ses pere et mere <sup>et a été baptisé le meme</sup> son parvain  
jean Jupidon sa marraine jeanne Brisson tous de  
paroisse qui ont declare ne scavoir signer de  
enquis et requis

jean  
chou

La  
cha





L'an mil sept cent cinquante neuf et le neuf  
Catherine fille legitime a joige et a longie Dutoit  
ses pere et mere et a ete baptisee. Le meme  
jour, son parrain Claude Justier et sa marraine  
Catherine Dutoit tous de cette paroisie qui  
ont ete declare ne scauoir signer de ce enquis  
et requis

Sauvadet uie

L'an mil sept cent cinquante neuf et le Dix  
may est ne Jean Honoré fils legitime a Antoine et  
a Marie veu. Ses pere et mere et a ete baptise  
Le meme jour. Son parrain Jean Puysson, sa  
marraine Jeanne Chandon tous de cette paroisie qui  
ont declare ne scauoir signer de ce enquis et requis

Sauvadet uie

Claude  
Champion

L'an mil sept cent cinquante neuf et le  
onze may est ne Claude Champion fils  
legitime a etienne et ~~Marie~~ <sup>Marie</sup> Champion  
ses pere et mere, son parrain Claude  
Chaboussier, sa marraine Marguerite  
Champion tous de cette paroisie qui ont  
declare ne scauoir signer de ce enquis  
et requis

Sauvadet uie



Joseph

Joseph communal lan mil

sept cent

inquante neuf  
ndes Joseph communal fils  
legitime de Laurent et  
de Marie ybert  
le traine son parvoire  
ybert de cette parvoire  
marraine Marie pannes parvoire  
de la germaine Therme qui ont  
declare ne scaurois signer de ce  
enquis et requis

Marie  
ybert

lan mil sept cent cinquante neuf  
et le traine mai et nee Marie ybert  
fille legitime de Joseph et de Catherine  
joandret Les freres et mere et de  
baptise Les quatorze son parvoire  
gilbert caumont de la parvoire de  
sa marraine Marie ybert de cette  
parvoire qui ont declare ne scaurois  
signer de ce enquis et requis

Jeanne  
parrot

lan mil sept cent cinquante neuf  
et le faire mai est nee Jeanne  
parrot fille legitime de Claude et  
Claude et de Françoise Brugiere  
pere et mere et de cette baptisee  
meme jour son parvoire Claude  
vouet sa marraine Jeanne clauille  
tout de cette parvoire qui ont declare  
scaurois signer de ce enquis et requis



L'an mil sept cent cinquante neuf et le  
 dix sept may est né clauda maie fil legitime  
 de etienne et de louise parrot ses pere  
 et mere et a été baptise le meme jour  
 son parrain clauda vouuet, sa marraine  
 marie rapidon tous de cette paroisse  
 qui ont declare ne scauoir signer de ce  
 enquis et requis  
 Sauvadet uie

L'an mil sept cent cinquante neuf et le  
 vingt may est né jean baptiste sauvadet  
 fil legitime de jacque et de marie coudayrat  
 ses pere et mere et a été baptise le  
 vingt un, son parrain jean baptiste sauvadet  
 sa marraine margueritte coudayrat de la  
 paroisse. Daise la pajette qui ont declare  
 ne scauoir signer de ce enquis et requis  
 Sauvadet uie

L'an mil sept cent cinquante neuf et le  
 vingt six may est née clauda coudayrat  
 fille legitime de benoit et de agathe Courcyuard  
 ses pere et mere et a été baptise le  
 vingt sept, son parrain damien sabattier  
 de la paroisse de fourneux vestant  
 pour le present domestique chez m<sup>r</sup>  
 Perceval qui a signé avec moy sa  
 marraine clauda coudayrat de cette paroisse  
 qui n'ont signé de ce enquis et requis  
 Sabattier Sauvadet uie

clauda  
 maie  
 fil  
 de etienne  
 et de louise  
 parrot  
 ses pere  
 et mere  
 et a été  
 baptise  
 le meme  
 jour  
 son parrain  
 clauda  
 vouuet  
 sa marraine  
 marie  
 rapidon  
 tous de  
 cette  
 paroisse  
 qui ont  
 declare  
 ne scauoir  
 signer  
 de ce  
 enquis  
 et requis  
 Sauvadet  
 uie

clauda  
 coudayrat  
 fil  
 legitime  
 de jacque  
 et de marie  
 coudayrat  
 ses pere  
 et mere  
 et a été  
 baptise  
 le  
 vingt un  
 son parrain  
 jean baptiste  
 sauvadet  
 sa marraine  
 margueritte  
 coudayrat  
 de la  
 paroisse  
 Daise  
 la pajette  
 qui ont  
 declare  
 ne scauoir  
 signer  
 de ce  
 enquis  
 et requis  
 Sauvadet  
 uie

clauda  
 coudayrat  
 fille  
 legitime  
 de benoit  
 et de agathe  
 Courcyuard  
 ses pere  
 et mere  
 et a été  
 baptise  
 le  
 vingt sept  
 son parrain  
 damien  
 sabattier  
 de la  
 paroisse  
 de fourneux  
 vestant  
 pour le  
 present  
 domestique  
 chez m<sup>r</sup>  
 Perceval  
 qui a signé  
 avec moy  
 sa  
 marraine  
 clauda  
 coudayrat  
 de cette  
 paroisse  
 qui n'ont  
 signé  
 de ce  
 enquis  
 et requis  
 Sabattier  
 Sauvadet  
 uie



6  
francoise  
pouyade  
L'an mil sept cent cinquante neuf et  
vingt neuf may est nee francoise  
pouyade, fille legitime de berthelon  
a. anne bertier ses pere et mere  
elle baptisee le meme jour son  
jorge ffote, sa marraine francoise  
pouyade tout de cette parvillle qui  
declare ne scauroit signer de ce enquis  
et requis sauva et vie

M

Le vingt neuf may mil sept cent cinquante  
neuf apres les trois publications de mariage  
faites de nos mesmes de parvilles et les autres  
pendant trois dimanches consecutifs, les  
ceremonies de l'eglise duement observees  
un sauffi le certificat de m<sup>r</sup> gouttay  
curé. Daigne la parvillle n'ayant deconuert  
queun<sup>n</sup> empeschement ni opposition avons  
donne la benediction nuptiale a claud  
charnembaud futur epoux d'une part  
et a madelaigne chadue future epouse  
d'autre part en presence de vital et de Louis  
jean marquis de quithaume et de jean  
garchon de tierne et antoine pouyade  
Tous de cette parvillle qui ont declare  
ne scauroit signer de ce enquis et requis  
sauva et vie

antoine  
chadue

L'an mil sept cent cinquante neuf et le trois  
juin est ne antoine chadue fils legitime  
de joseph et de satherine farge ses pere et  
mere et a ete baptise le meme jour son  
marrain antoine bourgnerie, sa marraine  
l'antonia givent tout de la parvillle de conda  
qui ont declare ne scauroit signer de ce enquis  
et requis sauva et vie



l'annee l'an mil sept cent cinquante neuf  
 et le neuf <sup>juin</sup> est nee Anne Dupuy fille  
 legitime a Louis et a Claude le moine ses  
 pere et mere et a ete baptisee le dix  
 son parvain Antoine flot de la paroisse  
 d'auzeil, sa marraine Anne Schalling  
 de cette paroisse qui ont declare ne  
 savoir signer de ce enquis et requis  
 Claude ~~vouet~~ Sauvadet vie

l'annee l'an mil sept cent cinquante neuf et le dix  
 juin est nee Claude vouuet fille legitime  
 a Antoine et a Tenette Dupuyon ses pere  
 et mere et a ete baptisee le meme  
 jour, son parvain Antoine Dupuyon, sa  
 marraine Claude Bourg tout de cette  
 paroisse qui ont declare ne savoir signer  
 de ce enquis et requis  
 Sauvadet vie

l'annee l'an mil sept cent cinquante neuf et le  
 vingt sept juin est nee Louis Chauvillier  
 fils legitime a Andre et a Jeanne Bouffon  
 ses pere et mere et a ete baptise le meme  
 jour son parvain Louis Dumas sa marraine  
 Marie Bonie de la paroisse d'auzeil qui  
 ont declare ne savoir signer de enquis  
 et requis Sauvadet vie



Genevieve  
Jupidon

L'an mil sept cent cinquante neuf  
Le vingt neuf juin est née Genevieve  
Jupidon fille legitime a Claude et  
Louise ses pere et mere et a este baptisee  
le meme jour son parrain Jean Jupidon  
marraine Genevieve Couppat de vilge de  
Jaladis paroisse de condat qui ont declare  
savois signer de ce enquis et requis  
Sauvadevie

Le dix juillet mil sept cent cinquante neuf  
les trois publications de mariage faites a nos messes  
de paroisse pendant trois semaines conuictifs les  
autres ceremonies de leglise dument observees ne  
decouvert aucun empchement ni opposition au  
bonne la benediction nuptiale a l'antoinne, tere  
future epouse d'un part et a Marie tonelle  
future epouse d'autre part en presence d'antoinne  
et Louis tere et Claude tonelle, d'antoinne chabouille  
et de Guilhaume et Jean Gaschon, tous de cette paroisse  
qui ont declare ne savoir signer de ce enquis et requis  
Sauvadevie

Antoinne  
pointue

L'an mil sept cent cinquante neuf et  
vingt trois juillet est né antoinne pointue  
fils legitime a antoinne et a marguerite  
Longechal ses pere et mere et a este baptisee  
le meme jour son parrain antoinne  
Longechal restant par le sieur monsieur  
baptiste de la praderie, sa marraine  
Therese pointue tous deux de cette paroisse  
la marraine, ne seu signer, le parrain  
avec moy de ce enquis et requis

Longechal Sauvadevie



Le vingt trois aoust mil sept cent cinquante.  
neuf heures les trois publications de mariage faites  
à nos messes de paroisse pendant trois dimanches consécutifs  
sans qu'il soit venu à notre connaissance aucun empêchement  
canonique ny civil et les autres ceremonies de l'eglise dûment  
observées. Le aussi le certificat de messieurs vicaires  
de Sugere aoust donné la benediction nuptiale à  
antoine Dufay fils de Claude et de feu Jeanne Pouyer  
habitant du lieu de parvilliers de Sugere d'une part  
et a Françoise Jupidon fille de feu Antoine et de Marie  
isabelle de Sugere en presence de Guilhaume et de  
jean Gaschon de Sugere Jupidon et d'André Berand tout  
aussi de ce bourg qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis  
et requis  
Sauradet vic

MA  
Le vingt huit aoust mil sept cent cinquante neuf heures les trois  
publications de mariage faites à nos messes de paroisse pendant  
trois dimanches consécutifs sans qu'il soit venu à notre connaissance  
aucun empêchement canonique ni civil et les autres ceremonies  
de l'eglise dûment observées. Le aussi le certificat de messieurs  
notaires Juvier et euse d'auzelle aoust donné la benediction  
nuptiale à Jacques montel fils de feu Jacques et de Jeanne  
le roche du village du pont planté de cette paroisse d'une part  
et a Marie Pontane fille de Benoît et de Jeanne Babinet du  
village du Grosfol paroisse d'auzelle d'autre part en presence  
de Antoine Moirins et de Benoît Pontane de Guilhaume et  
de Jean Gaschon qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis  
et requis  
Sauradet vic

l'année.

le vaud

L'an mil sept cent cinquante neuf et le  
sept novembre est née Anne Berand  
fille legitime de André et Tonette  
Longehant ses pere et mere et a été  
baptisée le huit sous certain Jean  
Grange de parvilliers paroisse de  
Jupidon de cette paroisse qui ont déclaré  
ne savoir signer de ce enquis et requis  
Sauradet vic



Clujanting huius generis mit Syriam  
Sed ante cursti miragoff. civil de la Sat.  
P'anyne L'arroyos directos de  
D'el tunc, maninger la Syriam de la  
p'anyne ~~de~~ ~~de~~ Chandili  
de l' tunc mit Syriam cingente  
mit Syriam de l' tunc v'icand  
P'anyne. ~~de~~

1757



Amis & Termini



*Mont d'Azun*

*Mont  
Antoine  
Antoine*

*ent  
Antoine  
Antoine*

*ent  
Antoine  
Antoine*

*ent  
Antoine  
Antoine*





Demur

Antoine  
hortier

L'an mil sept cent cinquante neuf  
et le six<sup>iesme</sup> jour de janvier est decedé au vilage  
de soudayrat Antoine hortier age d'entour  
quarante ans munié du sacrement de l'extrem<sup>ion</sup>  
et fut enterre le quatorze en presence  
d'Antoine mayet et Claude roumet tout de cette  
paroisse qui ont declare ne scauoir signer de ce enquis  
et requis sauualet vic

ent  
tonette  
laulée

L'an mil sept cent cinquante neuf et le six<sup>iesme</sup> jour  
est decedé tonette laulée metajere dans le bourg  
de chandelis age d'entour quatre vingt trois  
ou quatre ans munié des sacrements de l'eglise  
et fut enterre le sept en presence d'andrie  
et antoine pinet <sup>et d'ant</sup> et d'ital marquer metajé de langlade  
<sup>et par gacheon de ce bourg</sup>  
tout de cette paroisse qui ont declare ne scauoir  
signer de ce enquis et requis sauualet vic

ent  
jacqueline  
monteil

L'an mil sept cent cinquante neuf et le six<sup>iesme</sup>  
mars est decedé jacqueline monteil agee  
d'entour trente huit ans munié des  
sacrements de l'eglise et a esté enterre le  
sept en presence de pierre monteil et  
blaise duteur tout de cette paroisse qui  
ont declare ne scauoir signer de ce enquis et  
requis <sup>excepté d'uy tout qui a signé avec moy</sup> sauualet vic d'entour

ent  
Claude  
anglade

L'an mil sept cent cinquante neuf et le  
cours<sup>es</sup> six<sup>iesme</sup> mars est decedé Claude anglade  
age d'entour soixante trois ans munié  
du sacrement de l'extrem<sup>ion</sup> et a esté  
enterre le six<sup>iesme</sup> en presence de blaise  
duteur et jean son beau pere et jean  
anglade son cousin tout de cette paroisse  
qui ont signé avec moy de ce enquis et requis  
Duteur M<sup>l</sup> anglade  
sauualet vic



ent  
anne  
hibertie

L'an mil sept cent cinquante neuf et le  
vingt trois mars est decedee anne ybertie  
agee de toutz unost deux ans munie  
des sacrements de leglise et a este enterrée  
le vingt cinq quatre en presence de jay  
sauradet et blaise Dutour <sup>signe</sup> qui ont  
ne scauoir <sup>avec moy</sup> signer de ce enquis et requis  
Dutour Sauradet Sauradet me

ent  
marquerite  
joannet

L'an mil sept cent cinquante neuf et le vingt trois  
mars est decedee au vilage du buisson marquerite  
joannet agee de toutz soixante cinq ans munie de  
sacrement de leglise et a este enterrée le vingt  
cinq en presence de den dent sine et jayques sauradet  
Touts de cette paroisse qui ont signe avec moy  
Sauradet me

ent  
Louis  
grollet

L'an mil sept cent cinquante neuf et le vingt  
mars est decede au vilage des deux pres Louis  
grollet age de toutz soixante dix ans munie de  
sacrements de leglise et a este enterrée le vingt  
six en presence de guillaume goulas et  
lovent communal tous de cette paroisse qui ont  
declare ne scauoir signer de ce enquis et requis  
Sauradet me

ent  
anne  
clauillier

L'an mil sept cent cinquante neuf et le  
vingt trois avril est decede anne clauillier  
agee de toutz soixante cinq ans munie de  
sacrements de leglise et a este enterrée  
le vingt quatre en presence de jean et  
guillaume gaschen de ce bourg qui ont  
declare ne scauoir signer de ce enquis et requis  
Sauradet me





end  
Damiane  
flote

L'an mil sept cent cinquante  
neuf et le huit juin est  
decedee au village du chuel  
Damiane flote agee environ douze  
ans munie du sacrement de  
l'extremonte et a este enterrée le  
neuf enpresence de jorge flote et de  
joseph leury tous de cette paroisie  
qui ont declare ne savoir signer de ce  
enquis et requis *sauvades vie*

ent  
jacque  
pupidon

L'an mil sept cent cinquante neuf et le  
saisie juin est decede jacque pupidon age  
environ saize ans munie des sacrement de  
leglise et a este enterré le dixsept enpresence  
de dantoine et vital pupidon et dandré  
jine tous de cette paroisie qui ont  
declare ne savoir signer de ce enquis  
et requis *sauvades vie*

ent  
clauda  
le moine

L'an mil sept cent cinquante neuf et le  
vingt quatre juin est decede clauda le  
moine age de tout vonte ans munie des  
sacraments de leglise et a este enterrée le  
vingt cinq enpresence de guilhem quihaume  
et jean gasehon de ce. Couroy qui ont declare ne  
savoir signer de ce enquis et requis



ent  
aquate  
chaboissier

Sauvadet me

L'an mil sept cent cinquante neuf et le vingt  
quatre juillet est decedee aquatte chaboissier  
agee de toutz quinze ans munie des  
sacremens de l'extrem'onction et a este  
enterree le vingt cinq en presence de  
chaboissier et de tunc leurg qui ont declare  
ne scauoir signer de ce enquis et requis

ent  
marquesille  
chassaigne

L'an mil sept cent cinquante neuf  
et le vingt septembre est decedee  
marquesille chassaigne agee de toutz  
soixante ans munie des sacremens  
de l'eglise et a este enterree le  
vingt deux en presence de Jean  
jointud et Louis le moine toutz  
de cette paroisse qui ont declare  
ne scauoir signer de ce enquis et requis

ent  
vital  
pivoche

Sauvadet me

L'an mil sept cent cinquante neuf  
et le huit octobre est decede  
vital pivoche age de toutz soixante  
six ans munie des sacremens  
de l'eglise et a este enterree le ne  
en presence de guilhaumes et Jean  
garchery de ce bourey qui ont declare  
ne scauoir signer de ce enquis et requis

Sauvadet me



ent  
jeans  
montel

L'an mil sept cent cinquante-neuf  
et le vingt cinq novembre est  
decédé. jeans montel age de tout  
quatre vingt dix ans marie. du  
serement de l'eglise mouton  
et a été enterre le vingt six  
en presence de joseph chabotier  
et qu'il haume gasehon tous de  
cette paroisle qui ont declare ne  
savoit signer de ce enquis et requis  
sauvadet vie

seuoit  
dun acte  
que j'ay souue  
sauvadet  
vie

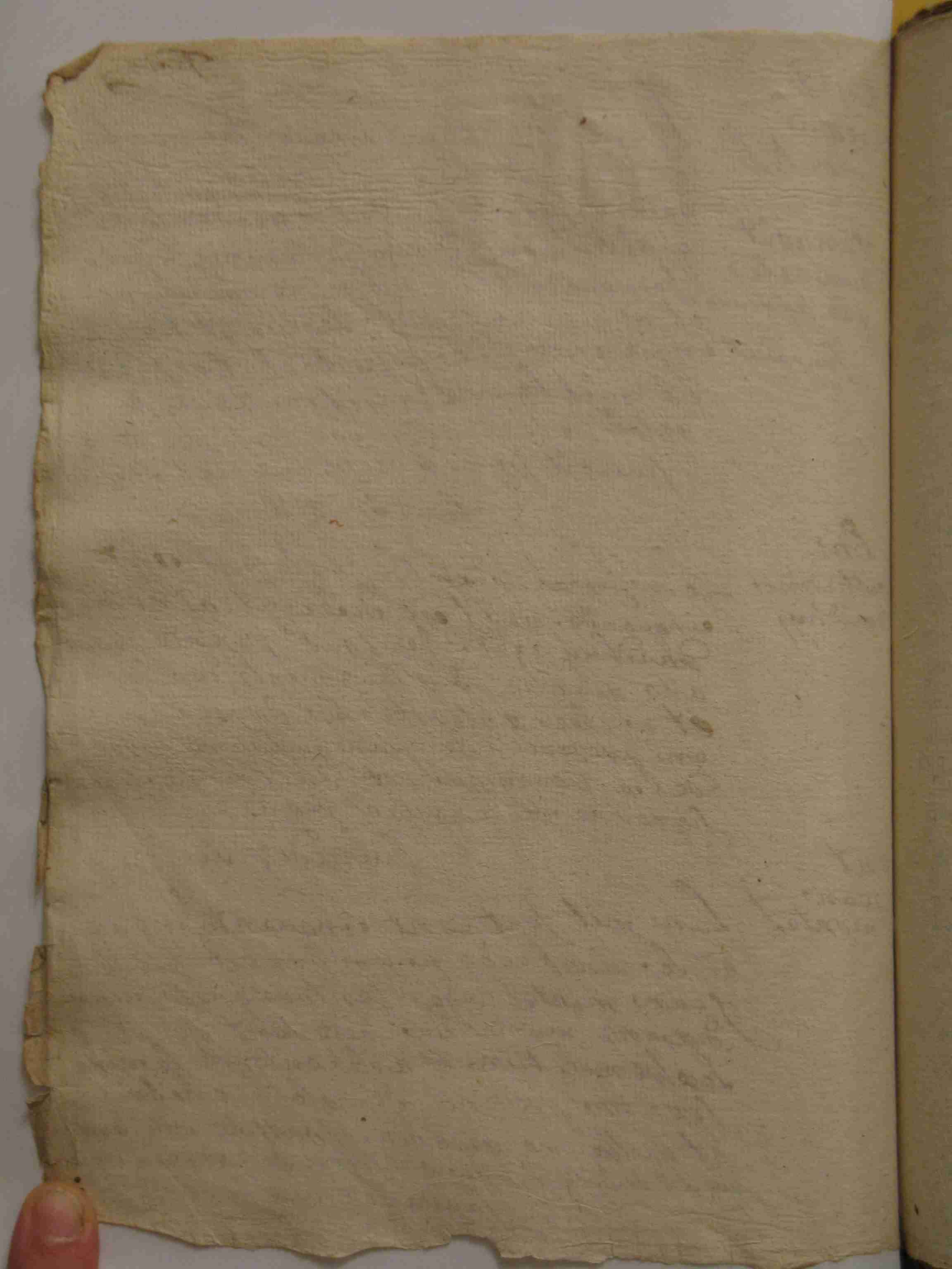
ent  
catherine  
danduy

Le onzieme novembre mil sept cent  
cinquante-neuf est decedee catherine  
danduy agee de tout soixante deux  
ans marie des serements de l'eglise  
et a été enterree le douze  
en presence de jean guillaume gasehon  
de ce bourg qui ont declare ne  
savoit signer de ce enquis et requis  
sauvadet vie

ent  
jeans  
montel

L'an mil sept cent cinquante-neuf  
et le vingt cinq novembre est decede  
jeans montel age de tout quatre vingt  
dix ans marie du serement de  
l'eglise mouton et a été enterre le vingt  
six en presence de joseph chabotier  
et guillaume gasehon tous de cette paroisle  
qui ont declare ne savoir signer de ce enquis et requis  
sauvadet vie







Quatre & Jours



*Faint handwritten text at the top left corner.*

*Fragment of handwritten text from the adjacent page, including words like 'Mo', 'jai', 'ma', 'lag', 'elle', 'ma', 'pai', 'otto', 'qua', 'Dar', 'qui', 'qu', 'qu', 'es', 'be', 'en', 'Lh', and 't'.*



Dupréage de Vouffillon le 21<sup>e</sup> Janvier 1789.

Monsieur  
jei l'entre il ya l'esion dix jours, l'ecoume Etienne  
Maboisier de notre paroisse. L'hoste chez qui il est mort  
la garde chez elle, malade pendant quinze jours environ.  
elle en a eut tout le soin possible, et rien ne lui a  
manque pendant toute le tems de sa maladie. il n'avoit  
peu tout bien quand il est venue chez elle, ainsi que tout  
atteste les camarades qui ne se sont point trouvez ici  
quand il ~~est~~ est decede, il n'avoit, dis je qu'une tasse  
d'argent qui avoit entre la main de l'hoste. elle espere  
que les prius ne seront pas sans récompense, d'autant mieux  
qu'on fait qu'il appartient a des honneste gens; aussi bien  
que le chirurgien qui l'a soigné dans sa maladie. L'hoste  
a fait tous les frais et les avances pour sa maladie et pour  
les frais funeraires, excepte ce qui me revient aussi  
pour mes honoraires. je vous prie Monsieur de vouloir  
en attendre les pareus. vous m'obligez infiniment. je  
s'empresse d'être avec beaucoup de respect.

Monsieur  
tourne si vous plait.

Votre tres humble et  
obéissant serviteur  
Muguet ~~de~~ Cure Dupréage



221

Vous pourriez a preser faire en attendant qu'il est mort le  
 22. d'aujourd'hui, proposition, apres avoir recite tout le serment  
 si les parents veulent mentir a quel hotele ad'bourse pour  
 la maladie et pour des frais funeraires. j'ai conte a vous de  
 que le tout se monte pour le plus de la somme de  
 quarante quatre livres, et pour mes honoraires quatre livres  
 et dix sols. Les camarades lui avoient aussi jetes, avant qu'il  
 fut ici, sept livres et dix sols pour se servir dans cette meme  
 maladie qui le tenoit deja depuis quelque temps, dans une  
 autre paroisse. j'avois demande aussi de la priere et de  
 l'encens, que j'avois donne. j'avois offert le meme  
 service en pareil cas.

M. de la Roche  
 M. de la Roche

[Faint, mostly illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

Extra  
 L'hopital  
 L'au  
 moy  
 au lieu  
 pour  
 Diocese  
 hopital  
 En pres  
 durant  
 cette  
 Jay  
 prassu  
 Le  
 C. Vol  
 C. Vol  
 Chap  
 de M  
 de M  
 et sur  
 en soy  
 que  
 et va  
 le  
 Neuf



Extrait Des Registres Des actes & Notaires De  
L'hospital St. Eustache de Paris au Diocèse de Paris  
L'an Mil Sept Cent Cinquante & Neuf Le Dix Sept may, par  
mesme Doyen de cet hospital Souffigne & de l'abbé inhumé  
au lieu de Le corps de Claude Lorrain de Cieu delong fils de  
jeun' ebringe Lorrain Laboureur a Coupa Paroisse de Chaudely &  
Diocèse de Clermont & de Marie Aldon, de la ville d'au di  
hospital age d'environ vingt ans & d'uni des Sarrum de l'eglise  
En presence de Bonaventure Armez étudiant Souffigne & de Francois  
Durand Jardinier qui adelaré ne l'avoit signé sous le deus de  
cette ville. Signé ala Minuterie Armez & Moustuquies

Jay Souffigne prêtre Doyen de l'hospital St. Eustache de  
Paris au Diocèse de Paris Le present Extrait conforme a l'original  
Le Vingt quatre may mil Sept Cent Cinquante & Neuf

Moustu

Vous Nicolas Francois Carteron avocat en Parlement  
Cour du Roy Doyen de la Prevosté Royale et Chastellenie de  
Paris au Diocèse de Paris, Certiffions a tous quil appartiendra que le Seing  
de Moustu apponé au bas de l'acte cy dessus, en la véritable Seing  
de M. Jacques Moustu prêtre Doyen de l'hospital de saint  
Eustache de cette ville et que soy peues doi y être ajoutée,  
en soy de quoy & l'ouy avons delivré notre present Certifficat  
que nous avons fait contre signe par notre greffier pour servir  
et valloir ce que dessus, fait en notre Hôtel a Paris au Diocèse  
Le vingt quatre jour du mois de May mil Sept cent Cinquante  
Neuf, Carteron

Bonouet

Carteron





*[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*







Ad Monsieur *MS*

Monsieur Nouvel

Cure de Laparrie de D. Chaudet  
Diocèse de Comons en auzougne

A Chaudet  
Laparrie

*MS*





Claude  
son

Le dix sept ~~janvier~~ janvier Lan mil sept cent  
soixante est né Claude Bion fils legitime  
de françois et de marie condart ses pere et  
mere et a été baptisé le meme jour  
son parrain Claude condart du village de  
piffis paroisse de condart sa marraine anne  
longechant du moulin de piffis de cette paroisse  
qui a signé avec moy de ce enquis et requis

Longechant

Sauvadet vic

François  
Sauvadet

Le vingt janvier Lan mil sept cent soixante  
est né François Sauvadet fils legitime de  
jacques et de jeanne jante ses pere et mere  
et a été baptisé le meme jour son parrain  
françois Sauvadet sa marraine marie  
bourgnerie tous de cette paroisse qui ont  
declaré ne savoir signer de ce enquis et  
requis

Sauvadet vic

Blaise  
Longere

Lan mil sept cent soixante et le sept  
fevrier est né Blaise Longere fils legitime  
de Claude et de catherine jenerstie ses pere  
et mere et a été baptisé le huit son  
parrain Blaise jenerstie de la paroisse  
des pournois sa marraine marie augier  
de cette paroisse illite des de ce enquis  
et requis

Sauvadet vic

W

Le douzieme fevrier mil sept cent soixante  
les trois publications des bans faites au noy de  
piffis paroisse pendant trois dimanches ont eue  
sans avoir eue aucun empeschement ny  
opposition toutes les autres ceremonies de mariage  
ont été observées par aussi le certificat de mariage  
de messrs galley vicaires du montbaill...



avons donne la benediction nuptiale a francois  
ducher fils a feu jacques et a de funeste marie  
communal de vaise de cette paroise. June past  
et a jeanne chatignier fille a feu antoine et  
marie hartier du bourg de mont boillier d'autre par  
en presence de francois et autres francois habitans  
de la paroise de vaise de ce bourg de vaise de quillan  
et jean quabon de ce bourg toutz illibez  
de ce enquis et requis sauvalet vic

L'anne  
pupidon

L'anne mil sept cent soixante et le troisieme  
mars est nee anne pupidon fille legitime  
a jean et a jeanne yonchon ses pere et  
mere et a ete baptisee le quatrieme  
son parain jean pupidon, samansain  
anne yonchon toutz de cette paroise  
ont declare ne scauoir signer de ce enquis  
et requis sauvalet vic

francois et  
marie  
terappe

L'anne mil sept cent soixante et le quatrieme  
mars ont este baptises francois et  
marie terappe freres jumeaux fils legitimes  
a antoine et a anne cravaud leurs pere  
et mere, parain de francois, francois  
sauvalet sa marraine marie flotte par  
de marie francois coudayrat la marraine  
marie gidont toutz de cette paroise  
et qui nont peut signer de ce enquis et  
requis sauvalet vic

clauda  
dumat

L'anne mil sept cent soixante et le <sup>vingt</sup> sept mars  
est nee clauda dumat fille legitime a  
antoine et a catherine coudayrat ses  
pere et mere et a ete baptisee le six  
son parain claude coudayrat metayer  
a la lantamat paroise de pournot la  
marraine clauda et auillier de cette paroise  
qui ont declare ne scauoir signer de ce enquis  
et requis sauvalet vic

jean  
pupidon

clauda  
issate

anna  
goutas

anna  
geneit



avons donne la benediction nuptiale a francois  
Duchet filz a feu Jacques et a defuncte marie  
communal de vaise de ceste paroise. D'une part  
et a jeanne chabrieret fille a feu antoine et  
marie cartier du bourg de mont boillier d'autre part  
en presence de francois et autres francois (avaud)  
de la paroise. pisse. le Couste. Couze, de guillaume  
et jean quachon de ce bourg toutz illibez  
de ce enquis et requis sauvalet vic

anne  
jupidon

L'an mil sept cent soixante et le troisieme  
mars est nee anne jupidon fille legitime  
a jean et a jeanne jonehon ses pere et  
mere et a ete baptisee le quatrieme  
son parvain jean jupidon, samantaine  
anne jonehon toutz de ceste paroise  
ont declare ne scauoir signer de ce enquis  
et requis sauvalet vic

francois et  
marie  
terappe

L'an mil sept cent soixante et le quatrieme  
mars ont este baptises francois et  
marie terappe freres jumeaux filz legitimes  
a antoine et a anne (avaud) leurs pere  
et mere, parvain de francois, francois  
sauvalet sa marraine marie flotte par  
ce marie francois coudayrat la marraine  
marie gident toutz de ceste paroise  
ont qui nont peut signer de ce enquis et  
requis sauvalet vic

clauda  
dumas

L'an mil sept cent soixante et le ~~se~~<sup>vingt</sup> mars  
est nee clauda dumat fille legitime a  
antoine et a catherine coudayrat ses  
pere et mere et a ete baptisee le six  
son parvain clauda coudayrat metayer  
a la Lantamat paroise de pournot, sa  
marraine clauda clauillier de ceste paroise  
qui ont declare ne scauoir signer de ce enquis  
et requis sauvalet vic



(Deux)



6  
jean  
ponchon

L'an mil sept cent soixante  
et lez neuf mars eitre jean  
ponchon fils legitime a antoine et  
catherine d'inglard ses pere et mere  
et a este baptise le meme jour son parrain  
jarrain jean ponchon, sa marraine antoinette  
antoniale e chabier tout de cette parvise  
qui ont declare ne scavoir signer de ce acquis  
et requis. Sauvadet vic

6  
laudat  
issatel

L'an mil sept cent soixante et lez  
mars est nee laudat issatel fille legitime  
a blaise et a quattebourg ses pere et  
mere et a este baptisee le quatorze  
de son parrain Claude chabrier  
de cette parvise, sa marraine  
~~jeanne~~ <sup>laudat</sup> communal de la metayerie  
de la bourgnesie parvise de condat  
qui ont declare ne scavoir signer de ce  
acquis et requis. Sauvadet vic

6  
anna  
goutas

L'an mil sept cent soixante et lez cinq avril  
est nee anna goutas fille legitime a francois et  
a clauda chorion ses pere et mere et a este  
baptisee le meme jour son parrain guillaume  
goutas, sa marraine anna chorion tout du  
village des deves pres de cette parvise qui  
ont declare ne scavoir signer de ce acquis et requis.  
Sauvadet vic

6  
anna  
genestier

L'an mil sept cent soixante et lez cinq avril  
est nee baptisee anna genestier fille legitime a lovent  
et a catherine terape ses pere et mere son  
parrain jean genestier du bourg de pournol  
sa marraine anna dutour du village du mar  
de cette parvise qui ont declare ne scavoir  
signer de ce acquis et requis. Sauvadet vic



Jacqu  
obéniche

L'an mil sept cent soixante et  
le <sup>quinze</sup> sixième aoust est né Jacques  
obéniche fils légitime de Claude  
du village de Javel et de  
marguerite Ribertie ses père  
et mère et a été baptisé le jour  
son parrain Jacques Grange habitant  
à Biffon sa marraine françoise hiber  
habitante du Bourg de Chandelis qui ont  
déclaré ne savoir signer de ce enquis  
et requis  
Sauradet vic

L'an mil sept cent soixante et le  
Cinquième aoust est née françoise Carrière  
fille légitime de pierre du village du moulin  
et de marguerite majet ses père et mère et a  
été baptisée le même jour son parrain  
antoine majet sa marraine françoise majet  
tous de cette paroisse qui ont déclaré ne savoir  
signer de ce enquis et requis  
Sauradet vic

L'an mil sept cent soixante et le  
dix-neuf aoust est née Jeanne Chauillier  
fille légitime de Claude et de Anne Bion ses  
père et mère et a été baptisée le vingt  
son parrain Etienne Berraud de ce  
Bourg qui a signé avec moy La marraine  
Jeanne Bion de cette paroisse qui ne s'en  
peut signer de ce enquis et requis  
Sauradet vic Berraud





jeanne. Lan mil sept cent soixante, et le vingt un.  
 Dutois auroit est née. jeanne Dutois fille legitime  
 a Claude Du vilage Dumas et a jeanne Dumas  
 ses pere et mere, et a ete baptisee le vingt deux  
 son parrain Joseph Bourq la marraine jeanne  
 Dumas tout de cette paroisse qui ont declare  
 ne scavoir signer de ce enquis et requis

Sauvadet uie

Damiens  
 grange. Lan mil sept cent soixante, et le vingt un. auroit  
 est né. Damiens grange. fils legitime de Jean Dumas  
 vilage du marais de Goretis et a Benoite Bourgnevie  
 ses pere et mere, et a ete baptisee le vingt deux  
 son parrain Damiens Bourgnevie la marraine  
 Marie grange. tout de cette paroisse qui ont declare  
 ne scavoir signer de ce enquis et requis

Sauvadet uie

jaqueline  
 Duché. Lan mil sept cent soixante, et le vingt trois  
 auroit est née jaqueline Duché, fille legitime  
 a Damiens metaye a rouse, et a Marie buisson  
 ses pere et mere, et a ete baptisee le vingt  
 quatre son parrain francois Duché la  
 marraine jaqueline Duché de la paroisse  
 de eundat qui ont declare ne scavoir signer  
 de ce enquis et requis

Sauvadet uie

Louis  
 marqué. Lan mil sept cent soixante, et le trente  
 auroit est né Louis marqué, fils legitime  
 a vital et a jennevieve elauitier ses pere  
 et mere, et a ete baptisee le meme jour  
 son parrain Louis Dumas la marraine  
 Marie marqué de la paroisse d'ait  
 la pajette, lan fant est de l'anglade  
 qui ont declare ne scavoir signer  
 de ce enquis et requis

Sauvadet uie



L. anore  
Dutour

L'an mil sept cent soixante et le 2 may  
est né andré dulour fils legitime a  
vital du breuil et de chanda caudeyra.  
des pere et mere et a été baptisé le  
meme jour son parrain andré yepido  
de ce bourg sa marraine marguerite  
Langechant tous de cette paroisse qui ont  
declare ne scauoir signer de ce enquis et  
requis  
Lauradet uie

L. anne  
dayer

L'an mil sept cent soixante et le onse may est  
née anne dayer fille legitime a pierre et a  
anne e chaffaing ses pere et mere et a été  
baptisée le douze de son parrain pierre  
marquée de la p se dais la fayette la  
marraine anne chaffaing de la p se de  
condat qui ont declare ne scauoir signer de ce  
enquis et requis  
Lauradet uie

L. laurent  
grange

L'an mil sept cent soixante et le douze may  
est né laurent grange fils legitime a antoine  
et a anne pene hon ses pere et mere et a été  
baptisé le treize son parrain laurent pene  
la marraine g ayatte beauregard tous  
de cette p se qui ont declare ne scauoir signer  
de ce enquis et requis  
Lauradet uie

L. antoine  
pointud

L'an mil sept cent soixante et le treize may  
est né au vilage de la foterie antoine pointud  
fils legitime a joseph et a françoise. mesme  
ses pere et mere et a été baptisé le quatorze  
son parrain antoine mornier de braine font



patou... de St quanton  
La marraine Louise pointud de cette  
parisse qui ont de la... ne scauoir signer  
Des enquis et requis



L'an mil sept cent cinquante et se. trois  
dix neuf may est nee catherine fougere  
fille Legitime a antoine et a marguerite fayet  
les pere et mere et a ete baptisee le meme  
jour son parvain charle buisson sa marraine  
catherine genestier tous de cette parroisse qui  
ont declare ne scauoir signer de ce enquis  
et requis

Sauvadet vie

L'an mil sept cent soixante et le vingt  
may est ne andré chalenbeau fils legitime  
a claude et a anne coupat les pere et mere et  
a ete baptise le meme jour son parvain  
andré chonion sa marraine antonia coupat tous  
de cette parroisse qui ont declare ne scauoir  
signer de cette ce enquis et requis

Sauvadet vie

L'an mil sept cent soixante et le vingt deux  
may est ne joseph brauuard fils legitime a antoine  
et a anne Lobyre les pere et mere et a ete baptise  
le meme jour son parvain anne Dumas et on ne  
voulit que l'enfant fut appelle joseph la marraine  
aquatte beau regard tous de cette parisse qui ont declare  
ne scauoir signer de ce enquis et requis

Sauvadet vie

L'an mil sept cent soixante et le vingt deux  
may est ne claude brugere fils legitime a  
robert et a yvonne clauillier les pere et mere  
et a ete baptise le meme jour son parvain  
claude sauvadet sa marraine cat herine  
lafarge tous de cette parisse qui ont declare  
scauoir signer de ce enquis et requis



parouille de St quantens  
La marraine  
patrisse  
De ce enquis  
L'ouisse  
qui ont  
Declaré  
ne scauoir  
signer



L'an mil sept cent cinquante et se. trois  
Dix neuf may est né catherine fougere  
fille Legitime a antoine et a marguerite fayet  
les pere et mere et a été baptisé le meme  
jour son parvain charle buisson sa marraine  
catherine genestier tous de cette parrouille qui  
ont declaré ne scauoir signer de ce enquis  
et requis  
Saus ad et vie

andré  
chalenbeaus L'an mil sept cent soixante et le vingt  
may est né andré chalenbeau fils legitime  
a claude et a anne coupat les pere et mere et  
a été baptisé le meme jour son parvain  
andré chorion sa marraine antonia coupat tous  
de cette parrouille qui ont declaré ne scauoir  
signer de cette ce enquis et requis  
Saus ad et vie

Joseph  
brauuard L'an mil sept cent soixante et le vingt deux  
may est né Joseph brauuard fils legitime a antoine  
et a anne Lobyé les pere et mere et a été baptisé  
les meme jour son parvain anne Dumas et on ne  
voult que l'enfant fut appelle Joseph la marraine  
aquatte beau regard tous de cette parrouille qui ont declaré  
ne scauoir signer de ce enquis et requis  
Saus ad et vie

laude  
brugere L'an mil sept cent soixante et le vingt deux  
may est né claude brugere fils legitime a  
robert et a ysaïne clauillier les pere et mere  
et a été baptisé le meme jour son parvain  
claude saussadet sa marraine catherine  
lafarge tous de cette parrouille qui ont declaré  
ne scauoir signer de ce enquis et requis  
Saus ad et vie



Blaise  
bourgnon

L'an mil sept cent soixante et le vingt  
huit may est né Blaise Bourgnon fils  
legitime de Claude et de Jeanne Chanilia  
les pere et mere est et esté. Le meme  
jour son parrain Blaise Latiss de la  
Daise la Fayette, la marraine Anne Bourgnon  
de cette part illitères de ce enquis et requis  
Sauradet vie

Anna  
Sauradet

L'an mil sept cent soixante et le Trente  
may est née au vilage de Luserdat Anne  
Sauradet fille legitime de Denis et de  
Marie Coudayrat les pere et mere est et  
estée baptisée le meme jour son parrain  
Joseph Coudayrat la marraine Anna Coudayrat  
des pougeres par la Daise la Fayette illitères  
de ce enquis et requis Sauradet vie

Jeanne  
Bourgnon

L'an mil sept cent soixante et le  
quatre juin est née Jeanne Bourgnon  
fille legitime de Jean et de Vidalle  
Oleniche les pere et mere est et esté  
baptisée le meme jour son parrain  
Antoine Dutour la marraine Jeanne  
Montriat tous de cette part qui ont  
declaré ne scauroit signer de ce enquis  
et requis Sauradet vie

Catherine  
Pisoché

L'an mil sept cent soixante et le sept juin  
est née au vilage de la Poyetterie Catherine  
Pisoché fille legitime de Jean et de Jeanne  
Anglade les pere et mere est et esté baptisé  
le meme jour son parrain Alexandre Chomé  
du vilage de Pellostier par la Daise la Fayette illitères  
de ce enquis et requis Sauradet vie



sa marianne catharine catharine Tenenon  
mere de la d'anne anglade de cette parre  
qui ont de la d'anne ne scauoir signer de ce enquis  
et requis Sauvadet uie

francoise  
coudayrat Lan mil sept cent soixante et le  
traise juis est nee francoise coudayrat  
pille legitime a antoine et a jeanne  
planisard ses pere et mere et a ete  
baptisee le meme jour, son parrain  
jean coudayrat sa marianne francoise  
ybertje tout de cette paroisse qui ont  
de la d'anne ne scauoir signer de ce enquis  
et requis Sauvadet uie

francoise  
le moyne Lan mil sept cent soixante et le vingt  
trois juis est nee francoise le moyne  
pille legitime a francois et a michelle  
bravard ses pere et mere et a ete  
baptisee le vingt quatre, son parrain  
pierre pointard de cette paroisse qui  
a signe avec moy, sa marianne francoise  
gerdon de la paroisse de celle qui  
a de la d'anne ne scauoir signer de ce enquis  
et requis pointard Sauvadet uie

anne  
terappe Lan mil sept cent soixante et le vingt  
six juis est nee au vilage de chadivert  
anne terappe pille legitime a antoine  
et a marie tenellic ses pere et mere  
et a ete baptisee le meme jour, son  
parrain belaud tenellic sa marianne  
anne tenellic tout de cette paroisse  
illiteres de ce enquis et requis



Sauvadet vic

francoise  
clauillier, lan mil sept cent soixante et le qua  
r juillet est née, au vilage de B. la Rivière  
francoise clauillier fille legiti  
me de vincent et a jianne brugere ses per  
et mere et a été baptisée le six  
son parrain claudes clauillier, sa marraine  
francoise brugere tous de cette paroisse  
qui ont déclaré ne savoir signer de ce  
enquis et requis

Sauvadet vic

antoine  
beraud

lan mil sept cent soixante et le vingt cinq  
juillet est né au vilage des deux freres  
antoine beraud fils legiti  
me de a marie <sup>copie</sup> ~~badone~~ ses peres et mere  
a été baptisé le meme jour, son parrain  
antoine beraud, sa marraine anse  
pupillon tous de cette paroisse qui ont  
déclaré ne savoir signer de ce  
enquis  
requis

Sauvadet vic

m

le cinq aout mil sept cent soixante sa pres les  
trois publications de mariage faites a no messe  
de paroisse, les autres ceremonies de leglise d'usage  
observées sans quil nous ai parut aucun empesche  
ni opposition et un certificat de m  
ual le son eue de s<sup>t</sup> eloy auzons donné la  
benédiction p nuptiales a <sup>claudes</sup> antoine Foneher  
a antoine et a jacqueline la grange du vilage  
de cher, et a marie la grange <sup>regue de marie la grange</sup> fille a feu  
antoine la grange et a marie chalenbeau  
du meme vilage de cette paroisse en presence  
d'antoine, Louis Foneher, claudes la grange  
de ce enquis et requis  
sauvadet vic



Les cinq aoust mil sept sixante & apres fin  
les trois publications de mariage faites a nos  
mesmes de paroisser pendant trois dimanche  
faites consentifs, les autres ceremonies de mariage  
dument observees sans quil nous ai parut aucun  
empachement ny opposition du le certificat  
des mesmes de laert curé de la paroisse de  
donne la benediction nuptiale a jean vincent  
fils a pere françois, et de defunte marguerite  
sobathier habitant au lieu de la fays de  
cette paroisse d'une part et a marie montmet  
pille a annet et de defunte jeanne veuve  
habitant au lieu d'alien, paroisse de la brousse  
d'autre part en presence d'annet montmet  
vital curé de la ppe de la brousse, françois  
le moine, et christophe le moine de cette  
pppe qui ont declare ne savoir signer  
de ce requis et requis saussat vie

Lan mil sept cent sixante et le dixit  
aoust est né au vilage de la paroisse de simont  
chabotier fils legitime a claud et a anne  
maise ses pere et mere et a été baptisé le  
dix neuf, son parrain simont coudayvat  
de la ppe d'alien la payette sa marraine  
jeanne chabotier de la ppe de condet  
qui ont declare ne savoir signer de ce requis  
et requis saussat vie

Lan mil sept cent sixante et le vingt cinq  
aoust est né au vilage de parail montchal  
antonias chunion fille legitime a mande et a  
marie chalenbeau ses pere et mere et a été  
baptisé le meme jour, son parrain antoine  
chalenbeau, sa marraine tonnelle chunion  
tous de cette ppe qui ont declare ne savoir  
signer de ce requis et requis saussat vie



M

Le vingt cinq aoust mil sept cent soixante apres  
 les trois publications des mariages faites a nos messes de paroisse  
 pendant trois dimanches ou faites consentifs les autres  
 ceremonies de l'eglise dument observees sans quil nous ait  
 paru aucun empeschement ny opposition ny aucun don  
 de condait auons donnee la benediction nuptiale a  
 andre elauillier fils a claudette et  
 de lisabhet bert habitant au lieu de la ha  
 de cette paroisse d'une part et a jeanne  
 mandon fille a claudette et de deffunte jeanne gir  
 habitante du bourg de condait d'autre partie  
 en presence de jean et andre elauillier  
 sieur treshortier Antoine chotard tout de cette par  
 cepte les d'Antoine chotard qui est de la par  
 de l'eglise qui est de la paroisse de la paroisse  
 et requis l'auadeur m

M

M

Le second septembre mil sept cent soixante apres  
 les trois publications des mariages faites a nos messes de paroisse  
 pendant trois dimanches ou faites consentifs les autres  
 ceremonies de l'eglise dument observees sans quil nous ait  
 paru aucun empeschement ny opposition ny aucun don  
 de benediction nuptiale a jean dumas fils a feu antoine  
 et de deffunte catharine guipindon habitant au lieu de  
 d'une part et a Louise Guiffon fille a claudette et  
 d'annee habitante du lieu des melaux au  
 de cette par  
 dumas jacque dumas claudette et pierre Guiffon et au  
 tout de cette par  
 de ce requis et requis l'auadeur m

M

M

Le neuf septembre mil sept cent soixante apres  
 la publication des mariages faites a nos messes de paroisse  
 pendant trois dimanches ou faites consentifs les autres  
 ceremonies de l'eglise dument observees sans quil nous  
 ait paru aucun empeschement ny opposition ny aucun don  
 de benediction nuptiale a Antoine partiel fils a  
 uital et de deffunte margueritte dumas habit  
 au lieu de la ha de cette par  
 d'une part



et Françoise d'Autour fille de Damien, et de  
Claude chorion habitante du même village aussi  
de cette paroisse. D'autre part en présence de Claude  
Justier Maire d'Autour George flotte chartré la Roche  
Tout de cette paroisse excepté le D. Charles la Roche  
qui est de la paroisse de Brouse, qui ont déclaré ne  
peuvent signer de ce qui est requis et requis

M

Le neuf septembre mil sept cent soixante après les trois  
publications de mariage faites au noy de la paroisse pendant  
trois dimanches ou fêtes, consentis les autres cérémonies  
de l'église dûment observées sans qu'il nous ait paru aucun  
empêchement ni opposition nous avons donné la bénédiction  
nuptiale à Antoine Jean d'Autour fils de Jean d'Autour  
et de la défunte Anne Justier habitant au lieu de  
Montchal par et de cette paroisse d'une part, et de  
Marguerite Gilbertie fille de Jean, et de Françoise  
d'Autour habitante au lieu du Guillon barrière aussi  
de cette paroisse d'autre part, en présence de Jean  
Gilbertie père, Jacques Grange, Claude Longuechant et Jean  
Vialis tous de cette paroisse qui ont déclaré ne peuvent  
signer de ce qui est requis et requis

M

Le faire septembre mil sept cent soixante après  
les trois publications de mariage faites au noy  
de la paroisse pendant trois dimanches ou  
fêtes consentis les autres cérémonies de l'église  
dûment observées sans qu'il nous ait paru aucun  
empêchement ni opposition nous avons donné la  
bénédition nuptiale à Laurons Pajidon fils  
de Antoine et de Louise Bourcy habitant  
au lieu du Chel de cette paroisse d'une part  
et de Genevieve Girons fille <sup>de Antoine</sup> et de Marguerite  
Chalvignier habitant au lieu de la Perrière  
paroisse de Condat près mon boiffier d'autre  
part, en le certifiant de n'y avoir  
eu de la fivité, ni de la violence, ni de la  
en présence de Jean Pajidon frère de Laurons



mar anglaise qui ont signé, antoine giron pere de  
lepose, <sup>qui habite a giron</sup> Jean giron ~~frere de lepose~~ et Claude Chabou  
qui ont declare ne scauoir signer de ce enquis.  
mar anglaise Jean ~~per~~ **per** **per**

<sup>saussadet</sup>  
6. Le six mil sept cent soixante et le dix neuf  
juinette septembre est née, juvonnelle, <sup>vousse</sup> Legitime, a Claude et a clauda, <sup>vousse</sup> bonnet  
vousse et mare et a elle baptisée. le même jour  
son parrain antoine vousse, sa marraine  
juvonnelle giron tout de cette paroisse  
qui ont declare ne scauoir signer de ce  
enquis et requis.

<sup>saussadet me</sup>  
6. Laurent  
communal Le six mil sept cent soixante et le vingt sept  
septembre est née, Laurent communal fil  
Legitime a autre Laurent et a marie que  
les pere et mere et a elle baptisée le  
même jour son parrain Laurent Magnan  
sa marraine marie plottes tout de  
paroisse qui ont declare ne scauoir signer  
sa moins Laurent Magnan qui a signé  
avec moy de ce enquis et requis.

<sup>saussadet me</sup>  
6. Le six mil sept cent soixante et le  
octobre est née, <sup>vousse</sup> mielle fil  
de yere et a marie yberte. les pere et  
sa a elle baptisée. le même jour  
parrain <sup>vousse</sup> mielle sa marraine  
Claude yberte tout de cette paroisse  
qui ont declare ne scauoir signer de  
ce enquis et requis.



masquerite  
puyidon

L'anne mil sept cent soixante et six  
dix neuf de l'obse, est nee, masquerite puyidon  
fille legitime de antoine et de marie longehant  
pere et mere et a este baptisee le meme jour  
son parrain, andrie, longehant, sa marraine,  
masquerite longehant tous de cette pffession  
de la de ne, l'avoit signe de see, a enquis et requis  
l'avoit et ne

anne  
anglade

L'anne mil sept cent soixante et le vingt  
deux novembre, est nee, anne anglade,  
fille legitime de jean et de jeanne  
bonette, les pere et mere, et a este  
baptisee le vingt quatre, son parrain  
joseph pointat, sa marraine, anne  
anglade, tous de cette pffession  
marraine, s'avoit signe de see, le parrain  
a signe ne, moy de ce enquis et requis  
l'avoit et ne

claudes  
coudayrat

l'avoit et ne

L'anne mil sept cent soixante, et  
le, trente, un, decembre, est ne,  
claudes coudayrat, fils legitime,  
de benoit et de agathe deau regard  
les pere et mere, et a este, baptise  
le meme jour, son parrain  
claudes coudayrat, sa marraine  
antonie coudayrat tous de ce  
de la pffession de journaliere  
de, a enquis et requis

l'avoit et ne



*[Faint, illegible handwriting on aged paper]*

*[Faint handwriting on the right edge of the page]*

*[Faint handwriting on the right edge of the page]*

*[Faint handwriting on the right edge of the page]*

*[Faint handwriting on the right edge of the page]*





L'an mil sept cent cinquante neuf  
 a la ville de Bordeaux  
 qu'on m'a dit s'appeller Jacques  
 notef de la paroisse de chandaly  
 profession de catholicité. Sur le rapport qui  
 inhumé dans le cimetière de Leglise  
 la Ceremonie faite par moy, Souffigné,  
 Bois, et de Francois Chantou autre Secrétaire  
 son escur de la paroisse de Condac  
 pour ne sçavoir de ce sçavoir par moy.

Le sixieme jour de Mars l'an mil sept cent cinquante neuf  
 Salavès paroisse de la Bouquerie, un homme  
 Boretou âgé d'environ cinquante ans  
 diocèse de Clermont en Auvergne, faisant  
 de son corps a été  
 de la présente paroisse de la Bouquerie  
 en présence de Jean Charville - Sieur de  
 Bois Compagnons du defunt habitant  
 deud: diocèse de Clermont, qui sont signés  
 Charantoumes Curé de Nojals en perigord.

Nous, Souffigné, prêtre et Curé de la paroisse  
 de Certes et tous ceux qui s'appartiennent  
 des registres de leglise de la Paroisse  
 y auroit rien ajouté ny diminué, en foi  
 Le douzieme jour de Mars 1759

de Nojals diocèse de Lallae, avons l'honneur  
 avoir été l'extract mortuaire cy dessus écrit  
 paroisse de la Bouquerie  
 de quoy nous avons signé le présent Certificat

Charantoumes Curé de Nojals en Lattina de mort  
 Selus Curé de la Bouquerie

La dépense faite pour le defunt de morte - Douze livres 14 s.



11  
111072

105

10000

1000

1000

1000

1000

1000

1000



Demi



francoise  
barriere

L'an mil sept cent soixante et  
le onze janvier est decedee au vilage  
dumar francoise barriere fille legiti-  
me de pierre et de marguerite mayet  
ses pere et mere agee de deux ans et  
demis et a ete enterree le douze  
en presence de Louis Toraja et  
guillaume gascion illitres de ce enquis  
et requis Sauvadet vie

compat

L'an mil sept cent soixante et le  
janvier est decedee au vilage dumar  
le sieur compat age de vingt ans  
vingt ans franc de serment  
de l'eglise et a ete enterree le quatorze  
en presence de Jacques Terasse  
son pere et de Jacques Sauvadet du  
vilage de compat meisme paroilles illitres  
de ce enquis et requis Sauvadet vie

anne  
genestier

L'an mil sept cent soixante et le dix-neuf  
avril est decedee <sup>au mat</sup> anne genestier fille legitime  
de Lorant et de Catherine terrasses ses pere  
et mere agee de trois semaines et a ete  
enterree le vingt en presence de Jacques terrasse  
et Augustin hostier illitres de ce enquis et  
requis Sauvadet vie

jeanne  
camut

L'an mil sept cent soixante et le premier may  
est decedee au vilage de Labat jeanne camut veuve  
qui avoit quatre vingt ans et a ete enterree le second en  
presence de Claude Justier et Augustin hostier illitres  
de ce enquis et requis Sauvadet vie



ant  
antoine  
ponchon.

L'an mil sept cent soixante et Trois  
juin est decedé au village de chobrivat  
antoine ponchon age environ  
cinquante cinq ans muni des sacrements  
de l'eglise et a été enterre le quatre  
en presence de antoine ponchon et antoine  
maget tous de cette paroise qui ont  
declare ne savoir signer de ce. Enquis et  
requis Sauvade et uie

ent  
anne  
bourgnerie

L'an mil sept cent soixante et le  
vingt six juin est decedé au  
village du moulin de geris anne  
bourgnerie age environ vingt  
sept ans muni des sacrements  
de l'eglise et a été enterre le  
vingt sept en presence de jean  
le d'aygnerie et de thoe chonin  
tous de cette paroise qui ont  
declare ne savoir signer de ce  
enquis et requis

ent  
Louis  
Longechand

L'an mil sept cent soixante et le second  
aourt est decedé au village du moulin de geris  
Louis Longechand age environ cinquante ans  
muni des sacrements de l'eglise et a été  
enterre le quatre en presence de dard  
claudes et Louis Longechand les neus du  
defunt tous de cette paroise excepte  
le d' Louis habitant de la bequande qui  
a signé avec moy les autres illitres  
de ce enquis et requis



L'angel hal

Sausad et uie



ent  
christophe  
honore

L'an mil sept cent soixante et le huit aoust  
est decede au vilage des Deux preves  
christophe honore age environ cinquante  
un ans muni des sacrements de leglise et  
a este enterré en presence de  
jean miquon, et de cette p[re]tre et trois honore  
de la p[re]tre de condat p[re]tre du d[omi]ne  
et esp[er]ance honore de de cette p[re]tre illicite  
de se enquis et requis sausad et uie

ent  
claudes  
brunard

L'an mil sept cent soixante et le cinq septemb[re]  
est decede au vilage de ches claudes brunard  
age environ soixante, seize ans muni  
des sacrements de leglise et a este enterré  
Le cinq en presence d'antoine tenellic  
antoine jidlat et claudes tane hon toutz de  
cette p[re]tre exepte le d[omi]ne claudes tane hon  
qui est de la p[re]tre de condat illicite  
de se enquis et requis sausad et uie

ent  
jean  
chadue

L'an mil sept cent soixante et le douze  
septembre est decede au vilage du  
moulin de geris jean chadue age environ  
soixante dix huit ans muni des sacrements  
de leglise et a este enterré le vraie en  
presence de jean hospital de cette p[re]tre  
et claudes lorgechant toutz de cette p[re]tre  
qui ont declare ne savoir signer de se enquis  
et requis sausad et uie



ent  
marie  
verrie

L'an mil sept cent soixante et le  
vingt cinq septembre. est decede  
la metairie des vers Pierre verrie  
agee environ trente neuf ans tant  
munie des sacrements de la religion  
et a ete enterrée le vingt six en  
presence de Antoine de la Roche  
daine et Jean verrie de la Roche de  
J. G. G. illibere de ce. Enquis et  
requis  
Sauradet vic.

ent  
Louise  
ehonion

L'an mil sept cent soixante et le six  
octobre est decede au vilage du  
moulin de gers Louise ehonion agee environ  
soixant ans munie des sacrements de la religion  
et a ete enterrée le sept en presence  
de Augustin bertier et Jean gachon tout  
de cette paroisse qui ont declare ne s'en  
signer de ce. Enquis et requis  
Sauradet vic.

ent  
marqueritte  
flaute

L'an mil sept cent soixante et le onse  
octobre est decede au vilage du moulin  
marqueritte flaute agee de cinquante ans  
munie des sacrements de la religion et a ete  
enterrée le douze en presence de Jean  
flaute pere et Claude bertier qui  
ont declare ne s'en signer de ce.  
Enquis et requis  
Sauradet vic.

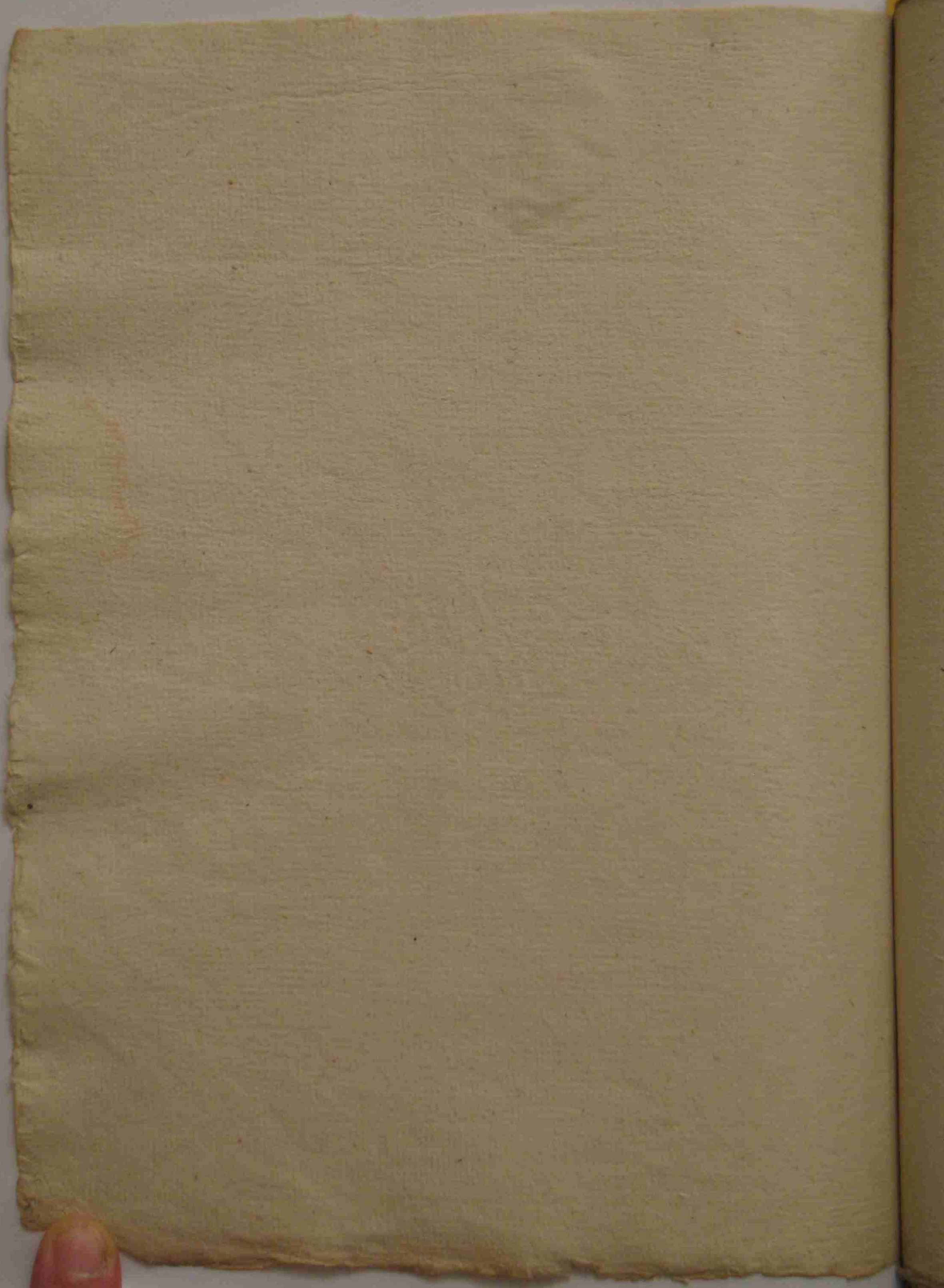
ent  
Claude rochemont

L'an mil sept cent soixante et le dix neuf octobre  
est decede au enclou Claude de rochemont écuyer et  
baron du fudite enclou age de cinquante ans  
muni des sacrements de la religion et a ete enterré le  
vingt en presence de mess deholme et chabouffier  
leur deux vicaires a condat pres montboisier qui  
ont signe.  
Jacques chabouffier vicaire a condat  
Sauradet vic.



Coily

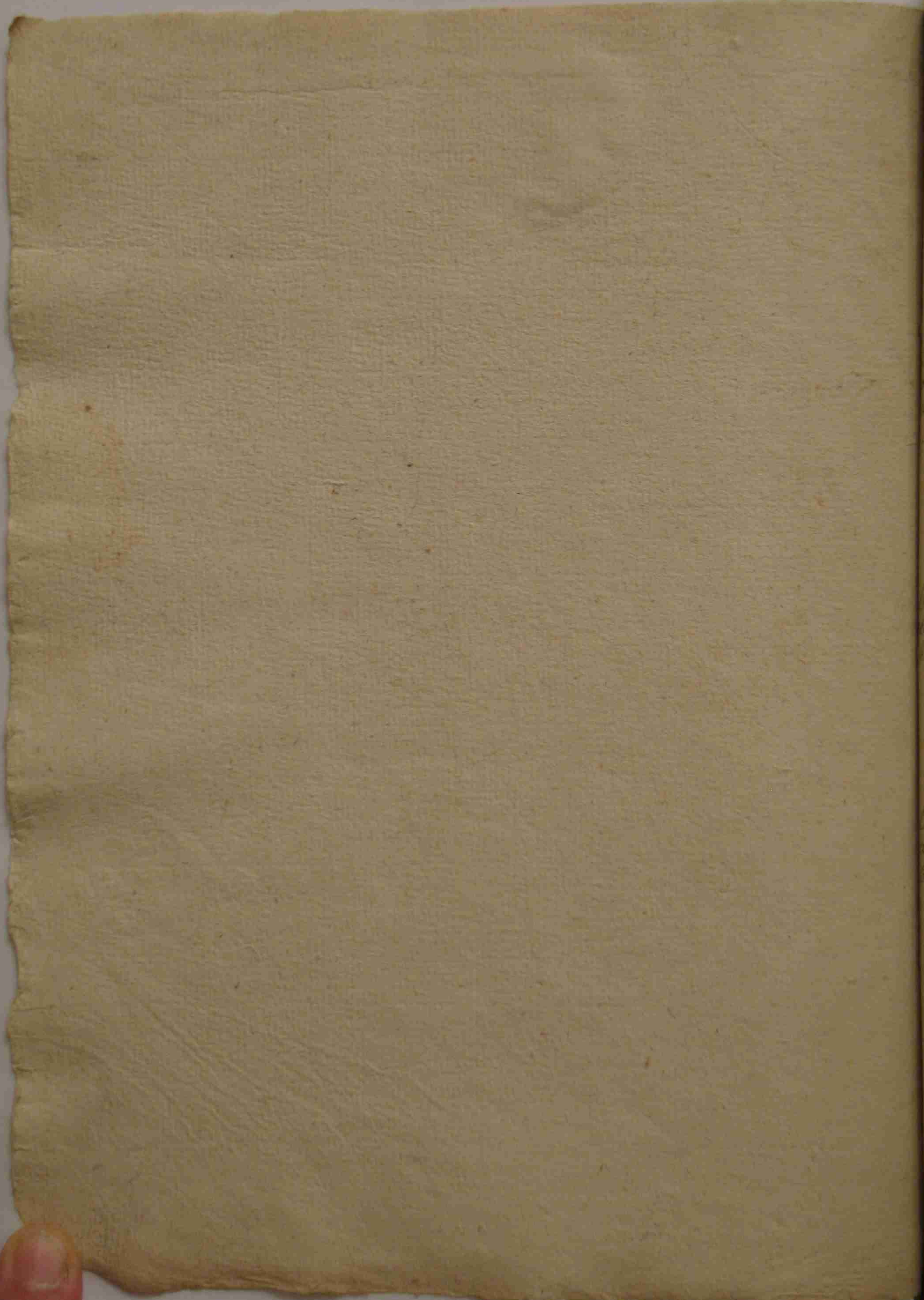






Quittschiedens







L'an mil sept cent soixante un <sup>premier</sup>

Catherine  
puysson



et laquatre <sup>premier</sup> janvier est née catherine  
puysson fille legitime de andré  
et de francoise ybertie ses pere et mere  
et a esté baptisée le meme jour son parrain  
benoit ybertie, sa marraine catherine  
uallard tous de cette p<sup>re</sup> illitères de  
ce enquis et requis sauvedet vie

Marie  
anglade

L'an mil sept cent soixante un et le six janvier  
est née marie anglade fille legitime de marie  
et de marquerite duche ses pere et mere natus  
etée baptisée le sept son parrain jean  
anglade de cette p<sup>re</sup> sa marraine marie  
sauvedet de la p<sup>re</sup> de la pagette illitères  
de ce enquis et requis sauvedet vie

Claude  
buisson

L'an mil sept cent soixante un et le vingt janvier  
est né claud buisson fils legitime de charles et de  
jeanne uallis ses pere et mere et a esté baptisé  
le meme jour son parrain claud buisson  
sa marraine catherine uallis tous de cette  
p<sup>re</sup> illitères de ce enquis et requis  
sauvedet vie

Anne  
buisson

Le vingt cinq janvier L'an mil sept cent  
soixante un est née au vilage de puysson  
anne buisson fille legitime de claud et  
de clauda de sape ses pere et mere et a esté  
baptisée le meme jour son parrain louis  
terotte de cette p<sup>re</sup> sa marraine anne  
geriniche de la p<sup>re</sup> de condut illitères de ce  
enquis et requis sauvedet vie

marc  
ehoniong

L'an mil sept cent soixante un et le trente  
janvier est né au vilage de par et marie  
ehoniong fils legitime de jean et de marie  
duton ses pere et mere et a esté baptisé  
le meme jour son parrain et sa  
marraine anglade



qui a signé avec moy la maraine tonnelle  
chronique qui n'apportent que  
parvoise de ne  
anglade  
signes tous de celle  
enquis et requis  
sauradet vie

anne grange  
L'an mil sept cent soixante un et le neuf  
fevrier est née au bourg de schandelis an  
grange fille legitime d'andré et de jeanne  
berie ses pere et mere, et a été baptisée le  
meme jour, son parrain jacques gabriel  
sa maraine anne grange, tous de ce  
bourg illitres de se enquis et requis  
sauradet vie

gabrielle  
L'an mil sept cent soixante un et le onze  
fevrier est née a la metairie des vers  
gabrielle vervee fille legitime a feu  
pierre et a jeanne batiste pere et mere  
et a été baptisée le meme jour, son  
parrain anne vervee oncle, sa maraine  
gabrielle batiste tante qui ont declare ne  
pouvoir signer de se enquis et requis  
sauradet vie

B.  
anne dutour  
L'an mil sept cent soixante un et le treize  
mars est née au village du faux plantat annee dutour  
filles legitime a antoine et a michelle parvest les peres  
et meres, et a été baptisée le meme jour, son parrain  
antoine dutour grand pere, sa maraine anne levanard  
grand mere, qui ont declare ne pouvoir signer de se  
enquis  
Allardet  
vie

B.  
antoine gonestier  
L'an mil sept cent soixante un et le quinze  
mars est née au village de mar  
antoine gonestier fils legitime a lausant et a catheline levanard les peres  
meres, et a été baptisée le meme jour, son parrain antoine chaboisier de  
laudie, sa maraine marie gonestier, qui ont declare ne pouvoir signer de  
enquis  
Allardet  
vie



deux  
deux



L'an mil sept cent, sainement en le dix sept mars  
a été baptisée, s'anne, s'anne, s'anne  
et a anne lundeyras née, s'anne, s'anne  
son parrain estienne, s'anne, s'anne  
tantte qui ont lignés avec nous, s'anne, s'anne

Mandé  
vinaire

L'an mille sept cent, et le dix sept mars,  
Sixant un, est né et a été baptisé Jean Chonion  
son filz légitime a antoine et marie Cros le bourgeois hnt du village de d'ouesfoes son  
parrain Jean anglade du village de aelcul sa marraine Jeanne Chonion marie  
au village de la Bas, tmes de cette page illiterés Enquis Coutarellus

L'an mille sept cent Sixante un et le vingt huit mars est né et a été baptisé  
Joseph Ponchon filz légitime a antoine et clauda gaudet hnt du village  
de d'ouesfoes son parrain Joseph amoureux sa marraine anne gautard illiterés  
Enquis Coutarellus

L'an mille sept cent Sixante un et le vingt neuf mars est né et a été baptisé  
Isabelle Pointe fille légitime a Jean et anne quette marchand du doug  
des chandiles son parrain alexandre pointe son frere sa marraine Isabelle  
pointe sa sœur illiterés Enquis Coutarellus

L'an mille sept cent Sixante un et le trenteme mars est né et a été baptisé  
Jean Charimbaud filz légitime a antoine et a gabrielle villerette laboueurs hnt  
du village de parrot son parrain Jean Chaboissier qui a signe. sa marraine  
charlotte pauvals illiterés Chaboissier Coutarellus

L'an mille sept cent Sixante un et le dixieme avril est né et a été baptisé  
Andres vauset filz légitime a antoine et a antoinette pupidon laboueurs hnt  
du lieu de la goretterie. son parrain andris pinet sa marraine anne pupidon  
illiterés Enquis Coutarellus

L'an mil sept cent Sainement en le sept avril est née et baptisée  
marguerite s'anne, s'anne, s'anne  
hants du lieu de luyppat. son parrain, Jean Baptiste s'anne, s'anne  
marguerite marguerite lundeyras, tantte illiterés enquis  
Mandé  
vinaire



*Doigt*  
*pinet*  
L'an mille sept cent soixante un et le premier avril est né et a été baptisé le même jour Genevieve pinet fille legitime a Claude et Marie Magaud metayer au lieu de Dordos. Son parrain Mathieu Lafarge oncle maternelle de la paroisse d'air de morraine Genevieve Claveher Coufne de nolayrosse illiteres Enquis Coutarec Cure

*Doigt*  
*Marie*  
*Chadays*  
L'an mille sept cent soixante un et le onzieme avril est né et a été baptisé le même jour Marie Chadays fille legitime a Augustin et a Antoinette Chomteu 16<sup>h</sup> hnt du village du Chiel Son parrain Pierre Chomteu oncle maternelle pousse de fousmot la morraine Marie Chadays tante paternelle de Chadays de montbois illiteres Coutarec Cure  
L'an mille sept cent soixante un et le dixieme a mai est né et a été baptisé le treize Marguerite maillet fille legitime a Antoine et a Anne maillet 16<sup>h</sup> hnt du village de Labas Son parrain Claude La Croche 16<sup>h</sup> hnt de la rue des cheries pousse de fousmot la morraine Marguerite maillet tante paternelle du village de maras de l'atayosse illiteres Enquis Coutarec Cure

L'an mil sept cent soixante un et le seize avril a été baptisé Baithelmy Ponchon fils legitime a Antoine et a Françoise Guevionon 16<sup>h</sup> hnt du village de la rue des freres ne le même jour un village Son parrain Baithelmy Guevionon oncle maternelle la morraine Gabrielle Ponchon tante paternelle illiteres Enquis M. Mandel

*Doigt*  
*Claude*  
*Wisse*  
*Doigt*  
*Justit*  
*my*  
*Bravard*  
L'an mille sept cent soixante un et le sixieme avril est né et a été baptisé Claude Wisse fils legitime a Andre et a Jacqueline Tonnelier 16<sup>h</sup> hnt du village du moulin de gris Son parrain Claude Tonnelier oncle maternelle la morraine Anne Hesson du sud village illiteres Enquis Coutarec Cure  
Le même jour Baithelmy Bravard fils legitime a Christophe et a Gabrielle Savard 16<sup>h</sup> hnt du village du Diefon Son parrain Baithelmy Savard du nord de Doudes pousse de laud et la morraine Antoinette Savard du village des amolies pousse de l'atayosse illiteres Enquis Coutarec Cure

*Doigt*  
*Laurent*  
*Justit*  
*Doigt*  
*de*  
*an*  
L'an mille sept cent soixante un et le dix neuvieme avril est né et a été baptisé le même jour Laurent Justier fils legitime a Claude et a Catherine Longuehan 16<sup>h</sup> hnt du village de la bas Son parrain Laurent Maniadaat du lieu Chiel qui a signé sa morraine Françoise Dubour tante paternelle illiteres Enquis Coutarec Cure  
L'an mille sept cent soixante un et le dix neuvieme avril est né et a été baptisé le même jour Laurent Jean Justier fils legitime a Claude et a Catherine Longuehan 16<sup>h</sup> hnt du village de la bas Son parrain Jean Anglade qui a signé sa morraine Marie Longuehan tante paternelle illiteres Enquis Coutarec Cure





L'an mille sept cent soixante un et le vingt un avril après trois publications  
 dument faites en notre messe de paroisse pendant les trois derniers  
 dimanches consécutifs par lequel nous ayé paru ny eü signifié au curé  
 Impediment ny aucune opposition ou diffi- culté par publications faites par messieurs  
 les curés deournol et de londaat qui nous ont certifié n'avoir eu aucune  
 opposition en conséquence nous curé d'ussines avons donné la benediction  
 nuptiale a pierre longuechat vicaire de marguerite specké et fils a feu jean et a  
 elix dumas hat du village du Buisson de cette parisse et clauda fioux fille  
 a defunt louis et de defunte jeanne sauret originaire du village du pouget parisse  
 deournol demeurant de presant au Bourg de londaat presens josphé et Benoit  
 libertye, guillaume dumas, damien sombonne tous illiterés Enquis

Coutare Cure

L'an mille sept cent soixante un et le vingt deuxieme avril est né et a été baptisé  
 françoise gournille fille legitime a Barthelmy gournille et a jeanne rouvet  
 lors hats du village du chiel son parrain guillaume gournille frere, sa  
 marraine françoise jupidon grand mere illiterés Enquis Coutare Cure

L'an mille sept cent soixante un et le vingt deux avril est né et a été baptisé  
 le lendemain ~~ans~~ marianne Buisson fille legitime a Benoit et a marie  
 Esieris metayer au domaine des anclauds son parrain messire  
 anné marie de la chassaigne Eluyer et l'abbé de la parroisse de St genés demeurant de  
 son chateau au chassain, sa marraine demoiselle marianne desroys sou<sup>ve</sup> avec  
 nous

De la chassaigne de pereys, desroys Coutare Cure

L'an mille sept cent soixante un et le vingt cinq avril est né et a été baptisé le meme  
 jour anne Coudegritte fille legitime a vital et a françoise hortier du village de Chiel hats  
 son parrain jean Batisse du Bourg de londaat sa marraine anne maret du lieu  
 de la Clandie qui ont signés avec nous Batisse MARET Enquis  
Coutare Cure

L'an mille sept cent soixante un et le vingt six avril est né et a été baptisé le meme jour  
 jean Ponchon fils legitime a Benoit et pierrette la roche hats du village de chassaigne  
 son parrain jean la roche sa marraine antoinette escalier illiterés Enquis  
Coutare Cure



B.  
Jean  
Muzet

L'an mil sept cent soixante et dix sept a été baptisé est né et a été  
baptisé Jean Muzet fils légitime a Marie et a Jean Lottet fuygens Lab<sup>rs</sup> hants  
du lieu de foyson. son parrain Jean Duchier Doy parvaire, Doy hants  
la marraine Marie Muzet la tante illiteves enquis Duches

Mandé

B.  
Guillaume  
Dalloux

L'an mil sept cent soixante et dix sept huit a été baptisé guillaume,  
Dalloux fils légitime a guillaume et a francoise Longehamp Lab<sup>rs</sup> hants, Duches,  
Dumas ne le parrain précédent. son parrain guillaume fuygens de la par. Des<sup>rs</sup> eloy  
hants. la marraine marguerite chandille la grand mere de son ville Des<sup>rs</sup> amantille  
enquis. J. Duches

Mandé

B.  
Claude  
Gouttas

L'an mil sept cent soixante et dix sept le deux may a été baptisé Claude gouttas,  
fille légitime a francois et Claude Chonion Lab<sup>rs</sup> hants du lieu de deux freres,  
née le meme jour. son parrain estienne Chonion oncle maternelle, la marraine  
Claude Gohant grand mere paternelle, illiteves enquis

Mandé

B.  
Antoinette  
Vially

L'an mil sept cent soixante et dix sept le six may a été baptisée Antoinette  
Vially fille légitime a estienne et a Louise parvet Lab<sup>rs</sup> hants du village  
de laudayras ne le meme jour. son parrain antoine pyidon grand oncle  
maternelle, la marraine Antonia anglade tante paternelle, illiteves enquis

Mandé

Bapt  
Antoine  
Flotte

L'an mille sept cent soixante et dix sept le dix may et ne a été baptisé le meme jour  
Antoine flotte fils légitime a George et a Antoinette Dutour Lab<sup>rs</sup> hants au  
village de Cleval son parrain Antoine Dumas son cousin la marraine  
Marie Flotte la tante illiteves enquis Courtat leve

B.  
Damien  
Dutour

L'an mille sept cent soixante et dix sept le quinze may et ne a été baptisé le meme jour  
Damien Dutour fils légitime a estienne et a Antoinette anglade Lab<sup>rs</sup> hants du  
village de Labas son parrain Damien Dutour grand pere la marraine Jeanne  
anglade la tante maternelle illiteves enquis Courtat leve

B.  
Cathelomy  
Dutour

L'an mil sept cent soixante et dix sept le quatorze may est né  
et a été baptisé le meme jour Cathelomy Dutour fils légitime a Jean  
et a Claude hybette Lab<sup>rs</sup> hants du village de parvet, son parrain  
Cathelomy Dutour cousin germain, la marraine Antoinette Dutour  
illiteves enquis

Mandé





Quatre

En mil sept cent sixantte un et le vingt neuf may est né et a été baptisé  
de la paroisse de la Chapelle de la ville de la Roche sur Yvon son parrain  
legitime Jean Louis de la Roche sur Yvon son parrain  
de la paroisse de la Roche sur Yvon son parrain  
la marraine Anne Marie de la Roche sur Yvon  
sa marraine Anne Marie de la Roche sur Yvon

Mandé

En mil sept cent sixantte un et le vingt neuf may est né et a été baptisé  
le même jour Anne Marie fille legitime de Antoine et Antoinette honion  
de la paroisse de la Roche sur Yvon son parrain Antoine honion  
la marraine Anne Marie de la Roche sur Yvon qui ont signé avec moy, enquis

ANNE MARIE

Mandé

En mil sept cent sixantte un et le sept juin est né et a été  
baptisé le même jour, Charles Renaud fils legitime d'Antoine  
de la paroisse de la Roche sur Yvon son parrain Antoine honion  
la marraine Anne Marie de la Roche sur Yvon qui ont signé avec moy, enquis

ANNE MARIE

Mandé

En mil sept cent sixantte un et le huit juin est né et a été baptisé  
Louis Dumas fils legitime d'Antoine et Antoinette honion  
de la paroisse de la Roche sur Yvon son parrain Antoine honion  
la marraine Anne Marie de la Roche sur Yvon qui ont signé avec moy, enquis

Mandé

En mil sept cent sixantte un et le douzième juin, Denoit  
Maugaud fils legitime d'Antoine et Antoinette honion de la paroisse  
de la Roche sur Yvon son parrain Benoit eslatier son oncle, sa marraine, Anne  
honion tante maternelle, illitens enquis Coulan de la Roche



B. L'an mille sept cent soixante six le quatorzieme juin est né et  
spanne a été baptisé le même jour Jeanne Bruguere fille legitime a Pierre  
Bruguere et a Marie de Rouvet leurs hnt Desacledat Somperrain a Antoine Joubert  
La marraine Jeanne Rouvet tante maternelle illiterés Eugénie  
Coutard Lure

B. L'an mil sept cent soixante six le quatorzieme juin est né et a été  
Baptisé le même jour Gabriel Joubert fils legitime a  
Gabriel Joseph et a Catherine Joubert leurs hnt Desacledat Somperrain  
Hyberte des Cuffes leur hnt Joubert leur marraine Gabriel  
Claude et leur paterneel, leur marraine Catherine  
Joubert tante maternelle illiterés Eugénie

B. L'an mil sept cent soixante un et le dimanche  
Jean  
Toussaint  
Jean est né et a été baptisé, Jean Toussaint fils legitime a Antoine  
et Anne Bureau leurs hnt du village des Chabreyras, son  
parrain, Jean Toussaint oncle paterneel, la marraine Marie Toussaint  
Cousine paterneelle illiterés Eugénie  
Coutard Lure

B. L'an mille sept cent soixante un et le vingtunieme juin est né et a été  
Baptisé le même jour Antoinette Montel fille legitime a Antoine et a  
Montel Antoinette Borie leurs hnt du village des Aupiedat, son parrain George  
Montel son cousin paterneel la marraine Antoinette Abtard grand mere  
maternelle illiterés Eugénie  
Coutard Lure

B. L'an mil sept cent soixante un et le vingtunieme juin a été baptisée  
Marie Damiane Dumas fille legitime a Guilhaume et a Marie Dumas  
Dumas leurs hnt du village Dumas, née le jour precedent au lieu, son parrain  
Jean Baptiste Lameudat, la marraine Damiane Dumas tante paterneelle,  
illiterés Eugénie  
Coutard Lure



L'an mille sept cent soixante un et le septieme jour du mois de juillet apres  
trois publications ducement faites a notre messe de paroisse pendant trois  
dimanche Conteluhfs sans qu'il nous aye paru ny ite signifié aucune  
opposition ny impechement, En conséquence nous Curé soussigné avons  
donné la benediction nuptiale a antoine du tour fils a deringuer  
et etaudine maniadat leurs hnto du village du faux plantat, et a  
antoINETTE du tour fille a Barthelmy sa anne puydon leurs hnto  
au lieu de parret, present jean liberte oncle paternelle de leyon  
jean du tour son cousin paternelle, jean et vital du tour tous deux  
frere de la pouse tous illiterés Enquis Contare Curé

L'an mille sept cent soixante un et le vingt uneme juillet apres une publication  
faite a notre messe de paroisse le dimanche precedent, les parties ayant obtenu  
dispense de deux sans de publication, aucune opposition ny impechement  
ne nous ayant paru ny ite signifié nous Curé soussigné avons donné  
la benediction nuptiale a messire annie marie de la chappaigne  
lesigneur de la paroisse de St genes, fils a feu jean marie de la chappaigne  
Comte de prays, chevalier seigneur de puy pascaffe de St genes terre  
et autres seignales, et a feu dame françoise de prays. sans pour luy  
un dreybe parfait d'un part. ca demoiselle marie marquerite  
desroys fille a messire Claude desroys chevalier, seigneur d'antich  
alier Baron des anctones et dame anne demoret veuve Labombe  
d'une autorité d'autre part. En present de messire Claude desroys







Sur  
27

L'an mille sept cent soixante un et le septieme jour du mois de septembre  
apres trois publications d'iceux faites a notre messe de paroisse  
qu'il ne nous aye paru aucune opposition ny empêchement en ce  
le testificat de monsieur le curé de tondat qui nous a déclaré n'avoir  
decouvert aucun empêchement ny opposition en consequence nous l'aveu  
de la messe d'eschardetis et duffigne avons donne la benediction  
nuptiale a jeanne marquet fille a fuzet de l'eglise de claudopierre  
metayer au domaine de l'anglade de cette paroisse et a marquerite  
chassaigne fille a francois et a anne piroche deux autorise  
journaliers au lieu de quip messe de tondat parant josph  
chassaigne jean gachon francois chassaigne pere de la paroisse  
et claud e la farge illiteres l'ingnie Coustureuse

L'an mille sept cent soixante un et le <sup>vingt six</sup> septieme septembre apres  
trois publications d'iceux faites a notre messe de paroisse  
qu'il ne nous aye paru aucun empêchement ny opposition  
ou le testificat de monsieur le curé de tondat sans empêchement  
ny opposition de son cole en consequence nous l'aveu l'aveu  
avons donne la benediction nuptiale a jeanne marquet fille  
a fuzet de l'eglise de claudopierre metayer au domaine  
de l'anglade de cette paroisse et a anne chassaigne fille  
a francois et a anne piroche deux autorise journaliers  
au lieu de quip messe de tondat parant josph chassaigne  
jean gachon francois chassaigne pere de la paroisse et claud  
la farge illiteres l'ingnie Coustureuse



l'an mille sept cent soixante un le vingt trois septembre apres  
trois publications ducement faites a notre messe de paroisse & nous  
ayant été dit que les parties contractantes dont parents au quel lieu  
de qui de consanguinité si qui nous a paru réel par la genealogie que  
nous avons faite les parties nous ayant dit des raisons très  
suffisantes nous avons exposé a la grandeur monseigneur leves

celle de  
christophe  
le moine  
et  
jeanne  
la farge

ecclésiastiquement que les adis parties de la degré de consanguinité vu  
notre supplicie. aucun autre empêchement ny opposition ne  
ayant paru en aussi le certificat de monsieur le Curé de Condat  
qui nous adit n'avoir d'aucun autre empêchement ny  
opposition que le ser de quatrieme au quatrieme degré de  
consanguinité En conséquence nous lui soussignés avons donné  
la Bénédiction nuptiale a christophe le moine curé par  
louis l'oncle et fils adéssuete marthe chorion sieur de  
ant au lieu de la farge parif et a jeanne la farge fille  
a noël et anne queniche deux autorisés ont au Bourg de  
Condat. sont louis le moine pere de luy pour etienne chorion  
son oncle, antoine farge, et Blaise farge tous deux lousiers  
a luy pour et eteérés En qui's Condat le curé

B  
Blaise  
Luy pour  
et eérés

l'an mil sept cent soixante un le vingt trois octobre a été baptisé  
Blaise Longchamps fils légitime de Blaise Longchamps et de  
Marguerite Luy pour de ce village du moulin de Degewy, de la paroisse de  
Condat au lieu de la farge; son parrain Blaise Fontaine du Bourg de Condat et  
patronelle; la marraine Marie Longchamps lous, de ce village de Degewy.  
Mises, ce qui est de l'année et an

*[Signature]*  
Curé

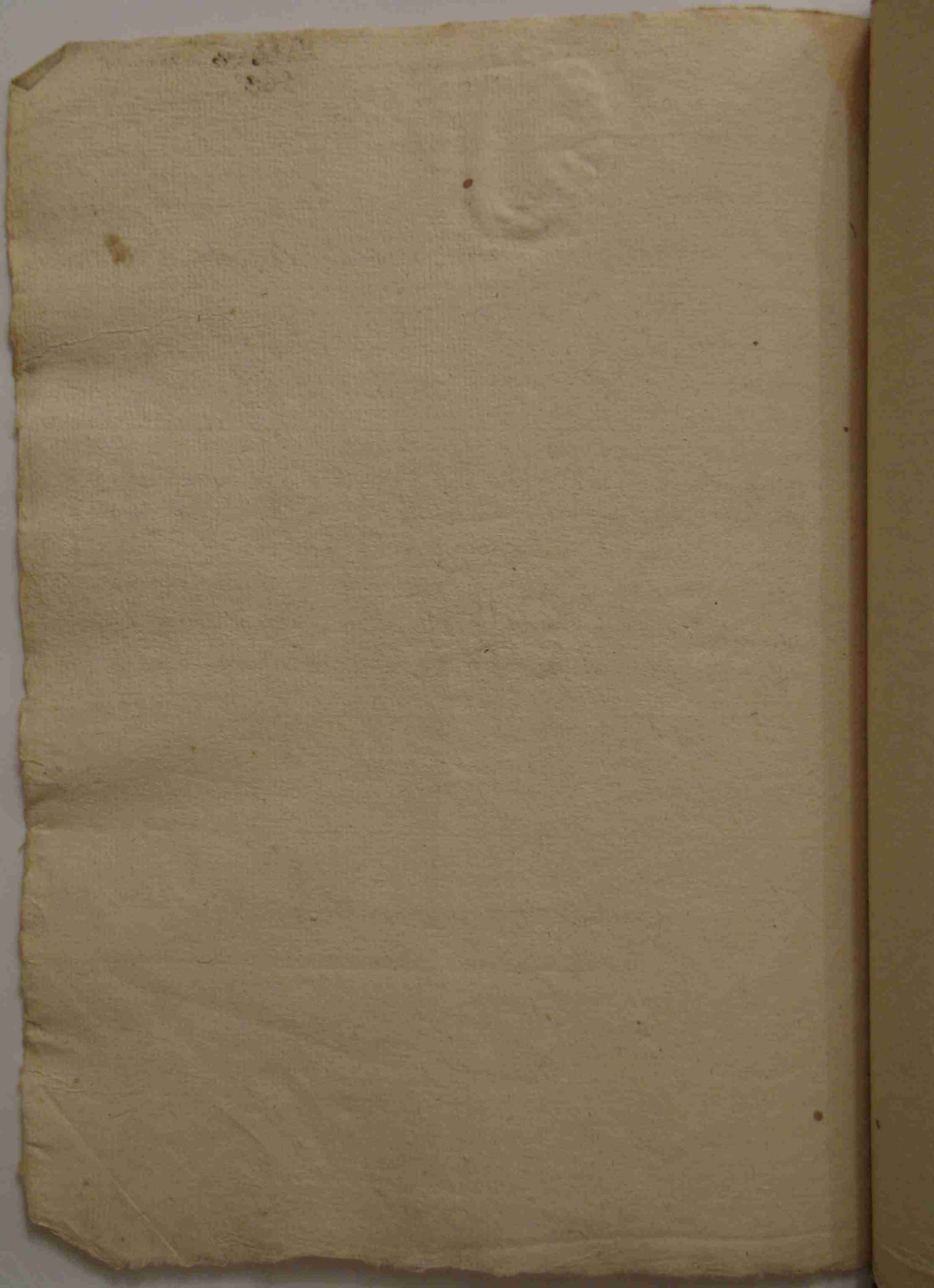


En mille sept cent dix sept <sup>sept</sup> ~~le~~ <sup>le</sup> huit octobre est né  
il a été baptisé le même jour 3 années par la fille de son père a Jean et a  
mère monneat ~~le~~ hnt au village de la faye d'orif son poirai n  
a net monneat grand <sup>le marain</sup> ~~par~~ jacqueline Buisson le curé illibé  
Enquis Contant

La mille sept cent dix sept <sup>sept</sup> ~~le~~ <sup>le</sup> vingt quatre novembre après l'avis public  
d'avis public a notre messe de parois et parois les trois dimanches  
derniers l'avis public sont en la paroisse parois aucune opposition au  
d'avis public nous Curé et Buisson avons donné la benediction  
mariage a un net ~~par~~ fils a son ~~par~~ et a une ~~par~~  
Me lay et accoucheur des vers de la paroisse et d'avis public  
d'une parois et a une ~~par~~ fille a chaude et a Louise ~~par~~  
si parois mère ~~le~~ hnt au village de parois et deux autres  
d'avis public et même fille ~~par~~ Antoine ~~par~~ son  
Beynes et Jean ~~par~~ chaude-chonien ~~par~~ a l'épouse  
Jean magaud tous illibés Enquis Contant

Contant





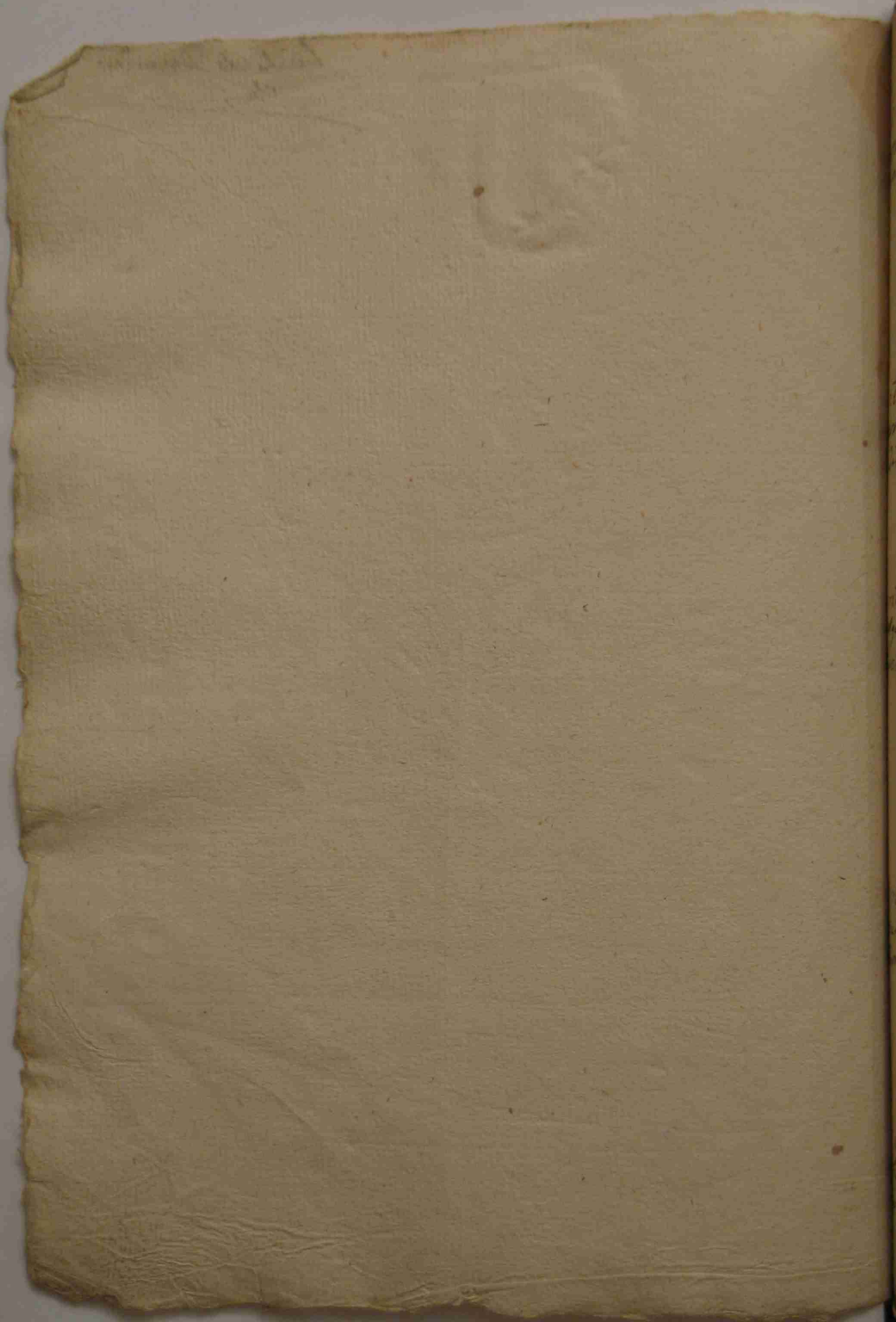


Luittes de Derriv

84

---









ent  
me  
dayvette  
L'an mil sept cent soixante un et le  
dix janvier est decedee au vilage  
de la sibodie Anne Coudayvette agee  
de quinze ans munie du serement  
de l'estre meurtion et a este enterrée le onze  
en presence de jacque chobisier curie  
descendat quia signé avec moy et augustin  
portier qui n'ont signé de ce enquis et requis  
Sauvadet me

ent  
nave  
divide  
L'an mil sept cent soixante un et le treize janvier  
est decedee au vilage du cluel mare paide de se  
parvoise de brasse y vertant donoit que sa ge  
dix sept ans munie du serement de l'est  
et a este enterrée le quatorze en presence  
dantoinne pouchon et laugustin portier illiter  
de ce enquis et requis  
Sauvadet me

ent  
adqueritte  
L'an mil sept cent soixante un et le vingt deux  
janvier est decedee au vilage de esapatt marqueritte  
sauvadet agee de quinze ans munie du serement  
de l'estre meurtion et a este enterrée le vingt  
trois en presence de jacque sauvadet son oncle  
et dantoinne sauvadet cousin qui a signé avec  
moy de ce enquis et requis  
Sauvadet

ent  
ouis  
tion  
L'an mil sept cent soixante un et le vingt trois  
janvier est decedee au vilage de chabrisat Louis  
bien agee enuivent de soixant ans muny des  
serements de leglise et a este enterrée le  
vingt quatre en presence dantoinne pouchon  
et jacque terasse illiteres de ce enquis et requis  
Sauvadet me

ent  
therine  
minie  
L'an mil sept cent soixante un et le premier  
fevrier est decedee au vilage de la sibodie  
catherine pinie agee de dix ans munie  
munie des serements de leglise et a este  
le second enquis et requis  
Sauvadet me



qui ont declaré ne scauoir signer de ce  
enguis et requis pour adetue

ant  
antoina  
mojae  
Lan mil sept cent soixante un et le huit  
fevrier est decedee antoina mojae  
sept heures du matin agee environ  
soixant ans, munie des serements de  
leglise et a ete enterree le neuf dans  
la chapelle du vesaire en presence  
de jacque chabossier uicair a condit

ne  
es  
Lan mil sept cent soixant un et le vingt quatre  
fevrier est decedee au vilage du chuel  
daminie agee environ soixante deuseans  
munie des serement de leglise eta ete  
enterree le vingt cinq en presence  
d'augustin hortier et de l'ordant l'ordant tout  
de cette paroisse qui ont declaré ne scauoir  
enguis et requis  
marquesville  
Lan mil sept cent soixante un et le  
sept fevrier est decedee au vilage  
du buisson marquesville epeche agee  
environ quarante deuseans munie de  
serements de leglise eta ete enterree  
le premier mars en presence de  
jacque et antoine sauradet pres  
tout de cette paroisse qui ont signe  
avec moy de ce enguis et requis  
Sauradet de sauradet Sauradet uie

espeche  
Lan mil sept cent soixante un et le  
sept fevrier est decedee au vilage  
du buisson marquesville epeche agee  
environ quarante deuseans munie de  
serements de leglise eta ete enterree  
le premier mars en presence de  
jacque et antoine sauradet pres  
tout de cette paroisse qui ont signe  
avec moy de ce enguis et requis  
Sauradet de sauradet Sauradet uie



Genève  
16



L'an mille sept cent soixante un le cinq mars est decede au  
village de chabruat une  
muni des sacrements de baptesme et acte enterré le six en presence d'antoin  
pouchon et jacques terrasse tous de cette paroissee illiterés de la Enquis

Coutarel Curé

L'an mille sept cent soixante un et le dixieme mars est mort jean chavelier et a été enterré  
le meme jour age d'environ trois ans par jean libertie, augustin astier, illiterés  
Enquis Coutarel Curé

L'an mille sept cent soixante un et onzieme mars a été enterré anne pijidon femme  
a marthe my hauteur du village de parrei age d'environ quarante cinq ans  
par chabruat chonion et blaise communal illiterés Enquis Coutarel Curé

L'an mille sept cent soixante un et onzieme mars est mort <sup>le cadet</sup> jean rouvet et a été  
enterré le douze, apres avoir été muni des sacrements de baptesme par jean  
pouchon et antoine pijidon illiterés Coutarel Curé

L'an mille sept cent soixante un et le sixieme mars est morte antoinette bournerie age  
d'environ quatre vingt ans et a été enterré le dix sept apres avoir été muni  
des sacrements de baptesme par estienne pijidon, et jean gachon illiterés  
Enquis Coutarel Curé

L'an mille sept cent soixante un et le dix sept mars apres avoir été  
muni des sacrements de baptesme est mort pierre pijidon age d'environ  
soixante an et a été enterré le dix huit, par jean gachon et

estienne pijidon illiterés Enquis Coutarel Curé

L'an mille sept cent soixante un et le vingt un mars apres avoir reçu les sacrements de  
baptesme est morte françoise gautard age d'environ quatre vingt ans et a été enterré le vingt  
deux par chabruat chonion augustin hortier illiterés Enquis Coutarel Curé

L'an mille sept cent soixante un et le vingt deux mars apres avoir reçu les sacrements de baptesme  
est morte michelle parrot age d'environ trente ans par pierre parrot et augustin  
hortier Enquis Coutarel Curé



L'an mille sept cent soixante un et le vingt cinq mars, après avoir reçu les sacre-  
ments de la sainte Eglise est morte Claude Longchamps du village de Doyon et a été enterré le vingt six prairial  
augustin hortier & Laurent Duriau illiteres Inquis Coutarellure

L'an mille sept cent soixante un et le vingt cinq mars après avoir été muni des sacrements  
de la sainte Eglise est mort Claude Chamboisier notaire au village de la Libodie âgé d'environ  
soixante quatre ans et a été enterré le vingt six prairial etienne pupillon et antoine  
saucade illiteres Inquis Coutarellure

L'an mille sept cent soixante un et le premier avril a été inhumé dans notre  
cimetière antoine Chamboisier âgé d'environ soixante huit ans muni des  
sacrements de la sainte Eglise de ce jour précédent au village de la Libodie, prairial  
Claude et Joseph Chamboisier illiteres Inquis Coutarellure

L'an mille sept cent soixante un et le troisième avril est mort est mort au  
village de parret, après avoir reçu les sacrements de la sainte Eglise Blaise Comma  
âgé d'environ soixante ans et a été enterré dans notre cimetière le samedi  
prairial mavel anglade et andré chonion illiteres Inquis Coutarellure

L'an mille sept cent soixante un et le neuf avril après avoir reçu les sacrements de  
la sainte Eglise est morte Louise Dutour au village de parret âgé d'environ soixante trois  
ans et a été inhumé le dix dans notre cimetière prairial Claude chonion, et auguste  
hortier illiteres Inquis Coutarellure

L'an mille sept cent soixante un et le onze avril après avoir reçu les sacrements de  
la sainte Eglise est morte au village de moulin degeris frontal grand âgé d'environ  
soixante quinze ans et a été enterré dans notre cimetière le douze prairial  
andré beaud et Etienne Longchamps illiteres Inquis Coutarellure

L'an mille sept cent soixante un et le treize avril après avoir reçu les sacrements  
de la sainte Eglise est morte Anne Commaunal âgé d'environ quarante cinq ans au  
village de parret et a été inhumé le quatorze dans notre cimetière prairial auguste  
hortier et Claude chonion Inquis Coutarellure

L'an mille sept cent soixante un et le dix neuf avril est morte après avoir  
reçu les sacrements de la sainte Eglise au village de deux freres jeanne gambonnet  
âgé d'environ soixante quinze ans et a été inhumé dans notre  
cimetière le vingt deux prairial Claude Devoy antoine poncehon  
illiteres Inquis Coutarellure

L'an mille sept cent soixante un et le vingt deux avril après avoir reçu les sacrements de  
la sainte Eglise est morte au village de Labas Claude anglade âgé d'environ soixante dix  
ans et a été enterré le vingt trois dans notre cimetière prairial Damien du tour et  
auguste hortier Inquis Coutarellure



Trois  
24

L'an mille sept cent soixante un et le vingt neuf avrit est mort au village  
de la Coudrie après avoir reçu les sacrements de l'eglise Louis Chabrier  
age d'environ trente cinq ans et a été inhumé le trente dans notre cimetière  
par les prestres jossit et jean Chabrier Inquis Coutare Cure

L'an mille sept cent soixante un et le premier juin est mort au domaine  
de Langlade après avoir reçu les sacrements de l'eglise Vital Marquet age  
d'environ trente quatre ans et a été inhumé le lendemain par les prestres  
pinet Benoit Duches illitères Inquis Coutare Cure

L'an mille sept cent soixante un et le vingunieme juillet est mort  
au village de ~~de~~ <sup>Dumas</sup> après avoir été muni des sacrements, Damiano  
Dumas age d'environ vingt quatre ans et a été enterree dans notre  
cimetière le vingt deux les ceremonies de l'eglise préalablement  
observées. prestres Guillaume Dumas et jean Terrasse illitères Inquis  
Coutare Cure

L'an mille sept cent soixante un et le trente juillet est morte au  
village de Schandels après avoir reçu les sacrements Anne Beron  
age d'environ treize ans et a été enterree dans notre cimetière  
le lendemain par les prestres Benoit Coupat Jean Jugidans illitères  
Inquis Coutare Cure

L'an mille sept cent soixante un et le trent juillet est mort au village  
de Duzures Antoine Ponchon age d'environ trente cinq ans après avoir  
reçu les sacrements et a été enterree le lendemain dans notre cimetière  
les ceremonies de l'eglise préalablement observées prestres Antoine  
Bougeon et Francois Pion illitères Inquis Coutare Cure



Le six mille sept cent soixante un et le dix huit septembre est mort  
au village du chet après avoir été muni des sacrement, au  
Coudoyrette age d'environ trente deux ans et a été enterré le  
neuf dans notre cimetiére par les sieurs Jean galchon, et Jean  
illebert, Inquis. Cordairet curé



Quatuor et dim  
Ms

---









premier  
est

Le mille sept cent cinquante deux est né et baptisé le six  
Baptise Le septieme jour du mois de janvier <sup>l'ancien</sup> ~~l'ancien~~  
fils legitime d'antoinette et anne gautard marie au moulin  
de quier son parrain Etienne Juydon le marraine antoinette  
Londuchamp illiteré Inquis Contare Luvette

Le mille sept cent cinquante deux et le neuvieme janvier est né  
a elle Baptisee Gilberte fagette fille legitime d'antoinette  
fagette herard meunier au moulin des Bordes son parrain  
noel couvet son oncle sa marraine Gilberte Coustine tout deux  
de la paroisse de St Martin illiteré Inquis Contare Luvette

Le mille sept cent soixante deux et le troisieme janvier est né  
a elle Baptisee le meme jour Louis Juydon fille legitime d'antoinette  
Juydon et Marie Londuchamp viturier tout au Bourg de cette paroisse  
le parrain pierre gros du village de choullet ysse de se lions  
la marraine Louis Juydon de la paroisse du moulin de quier  
de cette paroisse illiteré Inquis Contare Luvette

Le mille sept cent soixante deux et le vingt sixieme jour  
du mois de février est né et baptisé le meme jour Jacques  
Bion fils legitime a Francois et a Marie Luedon tout du  
village de deux lieues de cette paroisse le parrain Jacques  
anglade, la marraine Genevieve Couppat illiteré  
Inquis Contare Luvette



Bapt  
de  
marquise  
saint

L'an mille sept cent soixante deux le vingt sixieme  
juillet est ne et a été baptisee marquise vouvet fille  
legitime de Claude et de françoise mayes hntz du lieu  
de l'oudeyvat de cette parisse Son parrain françois vouvet  
sa marraine marquise Dutour illiteres Enquis  
Coutarel curé

Bapt  
sironelle  
saint

L'an mille sept cent soixante deux et le vingt quatreime mars  
est ne et a été baptisee le vingt cinq sironelle sainte fille  
legitime de Jean et de Marie Pujodon hntz du village  
de l'oudeyvat Son parrain françois vouvet sa marraine  
sironelle siron illiteres Enquis Coutarel curé

Bapt  
Claude  
Catherine  
Commune

L'an mille sept cent soixante deux et le trentieme mars est ne et a été baptisee  
Claude Catherine communal fille legitime de Laurent communal  
de Marie Perron hntz du village de l'oudeyvat Son parrain Claude  
du Boisier sa marraine Claude Catherine procal illiteres  
Enquis Coutarel curé

Bapt  
Anne  
Lorraine

L'an mille sept cent soixante deux et le trentieme mars est ne et a  
été baptisee le meme jour Anne Lorraine fille legitime de Antoine  
et de Marie Tonnelier hntz du village de Chabreyra Son  
parrain Marie Luce sa marraine Anne Tonnelier illiteres  
Enquis Coutarel curé

Bapt  
Antoinette  
parrot

L'an mille sept cent soixante deux et le trentieme mars est ne et  
a été baptisee le meme jour Antoinette parrot fille legitime  
de Claude et de françoise Bruyere hntz du village de la  
foresterie Son parrain françois vouvet sa marraine  
Antoinette Anglade illiteres Enquis Coutarel curé



Deux



L'an mille sept cent soixante deux et le septieme

du mois d'avril est né et a été baptisé le huitieme Benoit

Chalimbois fils legitime a Claude et a Marguerite Chonion Labors hnt

du village de parrot son parrain Benoit Couppat la marraine

Marguerite Chonion illiterés Enquis Coutures Caré est

L'an mille sept cent soixante deux et le onzieme du mois d'avril est né

et a été baptisé Etienne Aubeniche fils legitime a Claude et a Marguerite

Labors hnt du village de parrot, son parrain Etienne Aubeniche

la marraine Catharine i bertie illiterés Enquis Coutures Caré est

L'an mille sept cent soixante deux et le douzieme du mois d'avril est né

et a été baptisé le meme jour Claude Clavelier fils legitime a Andre

et a Jeanne Mardon Labors hnt du village de Labors, son parrain

Claude Clavelier son parrain grand pere la marraine Marguerite

Mardon la tante de Bouvy de Condut illiterés Enquis

Coutures Caré est

L'an mille sept cent soixante deux et le treizieme du mois d'avril

est né et a été baptisé le meme jour Francois Vaillat fils

legitime d'Etienne et de Louise Parrot du village de

Condout journaliers son parrain Francois Couvet la

marraine Louise Pufidon illiterés Enquis Coutures Caré est



Bapt  
marie  
bastier

L'an mille sept cent soixante deux le dix neuvieme du mois  
d'avril est nee et a été baptise le meme jour marie bastier  
fille legitime a augustin et a anne dumas leffrant au  
Bourg de chardelles son parrain gabriel Meyard de  
de la fosse de fournol La marraine marie ludyrette  
Milletier Inquis Coutarel Cure

Bapt  
jean  
longe  
champ

L'an mille sept cent soixante deux et le dix neuvieme du mois  
d'avril est nee et a été baptise le meme jour jean longe  
champ. Fil legitime a andres et a anne fougre  
hnt du moulin de gevis son parrain jean rigoulet  
La marraine marie longe champ Milletier Coutarel Cure

Bapt  
jeanne  
dumas

L'an mille sept cent soixante deux et le vingtieme du mois  
d'avril est nee et a été baptisee jeanne dumas fille legitime  
a antoine et a Catherine ludyret habitant du  
village dumas son parrain Louis dumas La marraine jeanne  
mortet Milletier Inquis Coutarel Cure

Bapt  
anfonette  
ludyret

L'an mille sept cent soixante deux et le vingt neuvieme du mois  
d'avril est nee et a été baptisee anfonette ludyret fille legitime  
a anne Dion journalier au village de  
chabouy ras son parrain Louis ludyret La marraine anfonette Dion Dion Milletier  
Inquis Coutarel Cure

Bapt  
jeanne

L'an mille sept cent soixante deux et le vingt neuvieme d'avril est nee et a été  
baptisee le meme jour jeanne d'auville fille legitime a pierre et a anne  
chassany habitant au village de la bas son parrain jean marquet  
vauclat maternel La marraine jeanne honion ludyret anfonette  
Milletier Inquis Coutarel Cure





L'an mille sept cent soixante deux et le vingt neuvieme  
 avril est ne et este baptise jean anne pointu fils legitime  
 a jolyph et françoise monnier La b. hnt au lieu  
 de la fenestrie Son parrain jean monnier souffignes  
 La marraine anne pointu illiteres et Monier Coutarel  
 L'an mille sept cent soixante deux et le vingt neuvieme avril est ne  
 et este baptise le meme jour claude pointu fils legitime a  
 pierre et a jacqueline Buiffon hnt au village de Serfay  
 Dars son parrain claude Buiffon de la posse de mon boiffe  
 La marraine marie monnier de la posse de Drouffe  
 illiteres Inquis Coutarel Curet

L'an mille sept cent soixante deux et le trentieme avril est ne  
 et este baptise le meme jour jacques Druyerse fils legitime  
 a robert et a jeanne elavelier journalier au village de Serfay  
 Son parrain jacques mayet La marraine anne Sauvalle  
 illiteres Inquis Coutarel Curet

L'an mille sept cent soixante deux et le quatrieme may et ne et  
 a este baptise le lendemain andrie floche fils legitime a  
 augustin a stalle montel hnt au village du Chiel son  
 parrain andrie Coudeyrat Du lieu de lencume posse  
 de sernot la marraine marie Drouffe illiteres Inquis  
 Coutarel Curet




Baye  
antonnes  
goult  
L'an mille sept cent soixante deux et le sixieme du mois de may  
est né et a été baptisé le septieme antoine guolt filz legitime de  
jean et a gabrielle jonchon sieurs de long hats au village  
de Deux freres son parrain antoine jonchon oncle maternel  
la marraine antoinette sieurd illiterés Enquis  
Coutarel Curé

Baye  
Beriquet  
Dutour  
L'an mille sept cent soixante deux et le septieme de may est  
né et a été baptisé le meme jour Beriquet Dutour filz  
legitime a Brothe long et a catherine dutour sieur  
de long hats au village de passel son parrain Beriquet  
Dutour grand pere la marraine françoise ibestier  
illiterés Enquis Coutarel Curé

Baye  
pierre  
Bueffon  
L'an mille sept cent soixante deux et le septieme du mois de may  
est né et a été le meme jour pierre Bueffon filz legitime de  
Claude et a Claude terrasse hnt du village de Giffon  
parrain pierre terrasse oncle maternel la marraine  
marie terrasse tante aussi maternelle illiterés  
Enquis Coutarel Curé

Baye  
catherine  
goult  
L'an mille sept cent soixante deux et le neuvieme du mois de may  
est né et a été baptisé le meme jour catherine guolt  
filz legitime a françois et a Claude chonion not au  
village de deuil pere son parrain guillaume Coutarel  
etudiant qui a servi avec nous la marraine catherine  
viattard illiterés Coutarel Curé



L'an mille sept cent dix sept le dix septieme  
may est me  est de ce mariage le me me pour pironelle  
pue piron fille legitime apan et a antoinette piron, huer de long  
au village du chuit, son parrain qui main pignoutte, oncle  
maternel de la pite de chammiane de marra ne pironelle qu'on  
lante paternelle illitterequis Constant Laurent

L'an mille sept cent dix sept le dix septieme  
may apris trois publications due ment faites a notre  
messe parroissiale, en vertu le bannissement du venerable  
curé de journal dans le quel il nous a le bise naves  
eu aucune opposition civile ny impechement canonique  
En consequence nous luit deschaude et vous signe avons  
permis au curé de nombrer de donner le bannissement  
nuptial au sus nommes dans son Eglise comme  
plus commode aux parties contractantes n'ayant  
trouvé aucun impechement canonique ny opposition  
civile. Et avoir a antoine bartheles d'age vofse  
se legitime a sa femme antoinette a pue pironelle











L'an mille sept cent sixante deux et le vingt quatre  
may et a die Baptise le meme • Damien Bourgeois  
fils legitime a Jean et a vituelle aubriche Labo  
Bourgeois l'ont au meublerie par son parrain Damien Bourgeois  
grand pere La marraine Jeanne fayolle tante  
materuelle du village de l'adonier posse d'ici  
Lafayette illinois Inquis Coutaret Cure de St  
Lafayette

L'an mille sept cent sixante deux et le vingt huit  
may et a die Baptise le meme jour

neant



June  
16

Wheat



L'an mille sept cent soixante deux le vingt quatre may  
est né et a été baptisé le même jour damien Bournere fils légitime  
de jean de ville au d'ouiche taber harscaumont l'indigne  
son parrain damien Bournere grand père paternel de son  
jeanne fagotte tante maternelle du village de la cour fette  
la fayette illiers Enquis Coutarel l'indigne

L'an mille sept cent soixante deux le vingt huitieme may  
est né et a été baptisé le même jour jeanne Coucyrot  
fille légitime a denois sa gatte Beau regard sur de son  
au village de lauffon son parrain jean Coucyrot de la  
fette de son oncle maternel a l'ensamais oncle paternel  
marraine jeanne Sabatier mere pte illiers Enquis  
Coutarel l'indigne

L'an mille sept cent soixante deux le treizieme may  
est né et a été baptisé le même jour antoine Coucyrot fils légitime  
de antoine et jeanne planissard sur de long et apanche son  
parrain antoine planissard oncle maternel de la pte de  
suzellang la marraine claudie Coucyrot tante pte de  
illiers Enquis Coutarel l'indigne

L'an mille sept cent soixante deux le premier juin est né et a été  
baptisé le même jour anne marie de la chassaigne fille légitime  
de anne marie signeur Enquis de la pte de St gnet et de  
monne maquale de son oncle maternel de la pte de  
la pte de St gnet son parrain anne marie de St gnet  
de son oncle maternel de la pte de St gnet



Septo

En chascun avoit un tel patronel, & Jamis que ne  
anne d'armes de la Colombe grand me  
assisté a la levée meffre Claude desroy chevalier  
Barat Baron des anchaies & autres seplaces grand  
messre Jacques desroy chevalier & autres de la Colombe  
de la fortresse de d'aurat qu'on l'ait signé avec nous

Desrois de La Colombe desroy  
Desrois desroy Contar Luce

L'an mille sept cent cinquante deux le septieme du mois de juin est né  
a de paphée le meme jour mere & pater fille legitime a antoine & Jeanne  
marquet metoyer au vers son parrain Benoit marquet grand  
parrain sa marraine marquette tante paternelle illittré Contar Luce

L'an mille sept cent cinquante deux le septieme du mois de juin est né a de paphée  
le huitieme Claude Longchamp fille legitime a Claude & Anne Liberte  
sieur de son au village de paphée son parrain Claude Longchamp grand  
oncle paternel & la marraine Claude yllittré tante maternelle illittré  
Contar Luce

L'an mille sept cent cinquante deux le dixieme du mois de juin est né a de paphée  
mere & pater fille legitime a Vincent & Jeanne Pongre d'un village  
des aspects son parrain Robert Pongre oncle maternel la marraine  
la sœur illittré Inquis Contar Luce

L'an mille sept cent cinquante deux le septieme du mois de juin est né a de paphée  
le meme jour Anne Isbert fille legitime a Isbert & Anne Isbert d'un  
village de paphée son parrain Isbert oncle maternel la marraine  
de paphée la marraine Anne Isbert illittré Inquis Contar Luce

L'an mille sept cent cinquante deux le septieme du mois de juin est né a de paphée  
le meme jour Marie Isbert fille legitime a Isbert & Anne Isbert d'un  
village de paphée son parrain Isbert oncle maternel la marraine  
de paphée la marraine Marie Isbert illittré Inquis

Longchamps Contar Luce



San mille sept cent dix-sept ans et le vingt deuxieme jour de ce mois de May  
meme jour estoit yves fils legitime a antoine et a marguerite  
Stenne  
l'annee  
guy habit au village de Doyen son pereain Stenne vieillit sa marraine  
abbessine de la Roche-illeterre Inquis Contant de la Roche

San mille sept cent dix-sept ans et le vingt deuxieme jour de ce mois de May  
meme jour estoit yves fils legitime a antoine et a marguerite  
l'annee  
champs habit au village de Doyen son pereain de la Roche-illeterre  
pointe  
Chaumont oncle maternel sa marraine de la Roche-illeterre tante  
paternelle illittere Inquis Contant de la Roche

San mille sept cent dix-sept ans et le septieme jour de ce mois de  
May se le meme jour Anne Luceville fille legitime a Jacques et a  
Jeanne monmeat habit au village de Longy son pereain Pierre  
Luceville oncle paternel de la Roche-illeterre de Champeigne lieu de la Roche-illeterre  
marraine Anne monmeat tante maternelle illittere Contant de la Roche

San mille sept cent dix-sept ans et le septieme jour de ce mois de  
May se le meme jour estoit yves fils legitime a Claude et a Jeanne de  
Longy habit au village de Dames son pereain Guillaume de la Roche-illeterre  
maternelle sa marraine Claude Luceville tante paternelle illittere  
Inquis Contant de la Roche

San mille sept cent dix-sept ans et le dixieme jour de ce mois de  
May se le meme jour Pierre Luceville fils legitime a Etienne  
Luceville habit au village de Longy son pereain Pierre Luceville  
oncle paternel sa marraine Isabelle de la Roche-illeterre tante maternelle  
illittere Inquis Contant de la Roche

San mille sept cent dix-sept ans et le premier jour de ce mois de  
May se le meme jour marquet fils legitime a Jean et a Marguerite de la Roche-illeterre  
habit au domaine de la Roche-illeterre son pereain Anne de la Roche-illeterre oncle  
maternel sa marraine Genevieve de la Roche-illeterre tante paternelle illittere  
Inquis Contant de la Roche



huit et dernier

es

L'an mille sept cent sixante deux et le dix septieme aoust apres trois  
publications faites a notre messe de messe sans qu'il nous aye paru  
aucune opposition ni empêchement, En consequence nous Louis Cousturier  
avons donne la benediction nuptiale a Claude Grange fils a feu  
philipe et a Claude Bonne sive Delong au Bourg de Chardeux, fils de  
Jean Louis Bonne past et a Marie Fabre fille a feu et a Jeanne Vigore  
Labrie hnt au lieu de la Chapelle de St Jean et Germain lad épouse  
restant en force chez Mr de roye, d'age parfait d'autre partie  
pierre andrieu et Benoit Lybette oncle dudit quere; andrieu Jean  
fabre frere de la dite épouse illitres Enquis Contar et Luc

L'an mille sept cent sixante deux et le vingt cinq aoust apres  
trois publications dument faites pendant trois dimanche  
completz a notre messe de messe sans qu'il nous aye paru  
aucune opposition ni empêchement nous Louis Cousturier  
avons donne la benediction nuptiale a Antoine Chonion  
labourer hnt au village de parrot fils a Claude et a Louis Vigore  
et a Marie veuve d'age parfait fille a defunt Robert et  
d'effant Anne veuve signal habitant au domaine de veuve  
presents Claude Chonion Jean Aubeniche Cousturier d'age  
annet veuve pierre signal frere et Cousturier et Germain  
illitres Enquis Contar et Luc

L'an mille sept cent sixante deux et le vingt sept septembre en mesme acte d'ayt si le  
meme jour Genevieve marquet fille legitime a Jean Baptiste et a Anne Cousturier  
mariage au grand main de Langlade son parrain francis Chassain grand parrain  
maternelle sa marraine Genevieve Cousturier tante paternelle illitres  
Contar et Luc







L'an mille sept cent soixante deux le sixieme jour de l'an  
est morte au village de parrot Louise --- choron age  
D'environ quarante ans, munie des sacrements, et a  
Enterree le lendemain jour du mois de Janvier dans notre  
cimetiere par les anoyes choron et jacque gachon illiteres  
Enquis Coustarec Curé

L'an mille sept cent soixante deux et le quatrieme mois  
de Janvier est morte au village de Chabryz une femme  
reputee sçavoir une femme sçavoir age d'environ soixante  
ans et a été Enterree le lendemain dans notre cimetiere  
toute les ceremonies de l'eglise y ont été observées  
par Jacques terrasse illiteres et Blais Dubois  
assisté avec nous. D'utoury Coustarec Curé

L'an mille sept cent soixante deux et le neuvieme mois  
de Mars est morte Marie Toncheur munie des sacrements  
au village de chers age d'environ cinquante ans  
et a été Enterree le lendemain dans notre cimetiere  
les ceremonies de l'eglise y ont été observées par  
Toncheur et Antoine son Docteur illiteres Enquis Coustarec Curé

L'an mille sept cent soixante deux et le vingt quatrieme mois  
est morte au village de Chabryz Jeanne Choron age d'environ  
soixante ans et a été Enterree le lendemain  
Cinq dans notre cimetiere les ceremonies de l'eglise y ont  
été observées par Jean et Jacques gachon illiteres Enquis  
Coustarec Curé



Est  
Damas  
Damas

L'an mille sept cent soixante deux le huitieme du  
mois de may est morte au village dumas Jeanne  
Damas age d'environ soixanti quinze ans, apres avoir  
les Sacraments a été entrese dans notre limetiere  
le huitieme, ponts Louis terrasse, et Jean gathon  
Milleton Inqu. Coutarel curé

Est  
Marie  
Giraud

L'an mille sept cent soixante deux et le dix septieme du  
mois de may est morte apres avoir reçu les Sacraments  
au village d'edua frere, Marie Giraud age d'environ  
vingt cinq ans, et a été enterre le dix huitieme dans  
notre limetiere les ceremonies de l'eglise furent  
observés ponts andré Beraud et Jean gathon  
Milleton Inqu. Coutarel curé

Est  
Antoinette  
Dulou

L'an mille sept cent soixante deux et le sixieme juin est morte  
au village dumas Antoinette Dulou age d'environ soixante  
ans, munie des Sacraments et a été enterre le septieme dans  
notre limetiere ponts Jean aubert et Raïse  
Dulou Milleton Inqu. Coutarel curé



L'an mille sept cent dix sept le dix septieme de Janvier  
mort au village de la faye Louis catholique âgé de  
environ quarante cinq ans, après avoir reçu les sacrements  
et a été enterré le lendemain dans notre église.

Ceremonies de l'eglise dûment observées par le curé  
~~chappelle~~ par le curé et autres jacobin et autres  
Contarel.

L'an mille sept cent dix sept le dix septieme de Janvier  
mort au village de la faye Louis catholique âgé de  
environ quarante cinq ans, après avoir reçu les sacrements  
et a été enterré le lendemain dans notre église.  
Ceremonies de l'eglise dûment observées par le curé  
et autres jacobin et autres Contarel.

L'an mille sept cent dix sept le dix septieme de Janvier  
mort au village de la faye Louis catholique âgé de  
environ quarante cinq ans, après avoir reçu les sacrements  
et a été enterré le lendemain dans notre église.  
Ceremonies de l'eglise dûment observées par le curé  
et autres jacobin et autres Contarel.



L'an mille sept cent cinquante deux le vingt un d'août de  
dit juillet est mort au bourg de Chaandelle, après avoir reçu  
anne les sacrements d'une charrie age d'environ soixante  
charrie sept ans et a été enterré dans notre église le vingt  
deux des ceremonies de l'église dûment observées par  
jean gachon esjean Cortier illicite; Enquis  
Coutart Couppat

L'an mille sept cent cinquante deux et le sixieme de mo  
dit est mort au village de Laun après avoir reçu  
Claude les sacrements Claude toncheur age d'environ vingt  
toncheur ans et a été enterré <sup>dit</sup> Siphonie dans notre église  
les ceremonies de l'église dûment observées par  
jean gachon esjean Cortier grengé illicite; Enquis  
Coutart Couppat

L'an mille sept cent soixante deux et le sixieme septembre  
est morte a village de La foresterie d'agneviere Couppat  
agneviere Couppat après avoir reçu les sacrements et a été enterré le  
dixseptieme dans notre église les ceremonies de  
l'église dûment observées par jean Cortier  
et Laurent montel illicite; Enquis Coutart Couppat



Tren  
56

L'an mille sept cent soixante deux et le vingt trois  
du mois de septembre apres avoir receu les sacrements  
est mort au domaine des veves françois ortier age d'environ  
trante cinq ans et a ete inhume le lendemain dans notre  
Cimetiere les ceremonies de l'eglise dument observees, presens  
joseph et Thais ortier ~~illustres~~ Enquis Coutare Cure

L'an mille sept cent soixante deux et le vingt quatre du  
mois de septembre est mort au village de Labas apres avoir  
receu les sacrements Claude Justier age d'environ cinquante  
ans et a ete enterre le vingt cinq dans notre Cimetiere  
les ceremonies de l'eglise dument observees presens  
Augustin ortier et Louis Tomas ~~illustres~~ Enquis  
Coutare Cure







Quatre et Densité  
M

---



